

Les sacres épiscopaux de 1988

Étude théologique (II)

par l'abbé Gérard Mura

NDLR : Ce texte, dont la publication a commencé dans le n° 4 du Sel de la Terre, constitue une adaptation française¹ des principaux passages du livre de monsieur l'abbé Gérard Mura, édité en allemand sous le titre « Bischofsweihe durch Erzbischof Lefebvre – Theologische Untersuchung der Rechtmäßigkeit ».

Première étape de la démonstration

La notion de « grave nécessité dans l'Église »

COMME nous l'avons signalé dans notre précédent article, la première étape de la démonstration concernant la légitimité essentielle des sacres de 1988 consiste à montrer qu'il existe dans l'Église un état de grave nécessité. Cette étude fera l'objet du présent article.

Il faut d'abord exposer ce que nous entendons par l'expression « état de grave nécessité dans l'Église ». Pour cela, il est nécessaire de rappeler notre angle d'attaque spécifique.

Nous n'avons pas présentement l'intention d'opérer une démonstration approfondie de la crise qui sévit dans l'Église. Une telle étude nous conduirait trop loin et rendrait notre travail beaucoup trop volumineux². Par ailleurs, elle ne correspondrait pas à l'objectif que nous nous sommes fixé de répondre principalement à la brochure de la Fraternité Saint-Pierre sur les sacres.

¹ — Traduction par l'abbé Patrice Laroche, adaptation par Grégoire Celier.

² — Nous traiterons cependant plus tard, pour les besoins de notre démonstration, de certains points majeurs de la crise de l'Église.

En effet, les membres de la Fraternité Saint-Pierre, comme les autres catholiques qui ont adopté après les sacres des positions parallèles (Barroux, Chéméré, etc.), c'est-à-dire ceux que nous appellerons les « catholiques *Ecclesia Dei*³ », soutenaient avant 1988, de façon publique et militante, le combat de Mgr Lefebvre, au point de recevoir de sa main les ordres sacrés, d'écrire en sa faveur, voire d'être membres de sa société ecclésiastique. Cela signifie que, d'une façon générale, ces « catholiques *Ecclesia Dei* » se reconnaissaient, avant 1988, dans les positions doctrinales publiquement propagées par le fondateur d'Écône.

On peut résumer rapidement les positions que défendaient publiquement avant 1988, avec Mgr Lefebvre, les actuels « catholiques *Ecclesia Dei* ». Ils affirmaient que l'Église catholique traverse une crise extrêmement grave, fruit du concile Vatican II, des réformes postconciliaires et du laxisme généralisé. Une telle crise induisait un « devoir de désobéissance » vis-à-vis des textes doctrinaux, liturgiques et disciplinaires favorisant la « perte de la foi ».

En conséquence, les peines canoniques sanctionnant cette « désobéissance » étaient considérées comme illégales et invalides. Il était admis, en particulier, par tous les actuels « catholiques *Ecclesia Dei* » que la suspense *a divinis* dont avait été frappé Mgr Lefebvre en 1976 était nulle et non avenue, ce qui a permis aux moines du Barroux, au père de Blignières, à l'abbé Lucien, aux fondateurs de la Fraternité Saint-Pierre, etc., de recevoir de sa main les ordres sacrés. De la même manière, était admis le droit de prêcher la foi traditionnelle, de donner les sacrements dans les rites traditionnels, de fonder des maisons religieuses de la Tradition, etc., même contre la volonté clairement exprimée des supérieurs ecclésiastiques.

Nous allons argumenter à partir de cette position et montrer qu'elle implique nécessairement, dans la situation concrète de l'Église aujourd'hui, la nécessité d'un sacre d'évêques traditionnels. Tel est donc le sens exact de notre expression « état de grave nécessité dans l'Église ». Elle signifie qu'à partir des positions soutenues avant 1988 par les actuels « catholiques *Ecclesia Dei* », en tenant compte de l'état réel de l'Église et de la disposition d'esprit de la Rome conciliaire, on aboutit nécessairement au besoin pressant d'un sacre d'évêques traditionnels.

Cet « état de grave nécessité dans l'Église » n'est pas encore une démonstration de la licéité des consécrations épiscopales sans mandat pontifical. En effet, si nous considérons les trois propositions suivantes : « Il est nécessaire que la Tradition possède des évêques catholiques », « Il est impossible pour la Tradition d'obtenir de la Rome actuelle des évêques catholiques », « Il est licite pour la Tradition de sacrer en dehors de la Rome actuelle des évêques catholiques », il est

³ — Dans un souci de commodité, nous allons en effet utiliser pour le reste de notre texte l'expression de « catholiques *Ecclesia Dei* ». Ce terme nous a paru à la fois suffisamment clair et dépourvu de contenu polémique. Il désigne les personnes et les institutions qui soutenaient avant 1988 le combat de Mgr Lefebvre et qui, s'étant séparées de lui à cette occasion, ont bénéficié directement ou indirectement du *Motu proprio* et de la commission pontificale *Ecclesia Dei*.

clair pour quiconque que ces propositions ne s'incluent ni ne s'engendrent l'une l'autre.

La première proposition ne demande pas une démonstration approfondie, car elle est évidente. Mgr Lefebvre l'a exprimée en quelques mots : « On ne peut pas avoir des séminaires et des séminaristes sans un évêque ; les fidèles eux-mêmes ont besoin aussi d'un évêque pour la transmission de la foi et celle des sacrements, en particulier celui de la confirmation. (...) Je ne crois pas possible pour une communauté de rester fidèle à la foi et à la Tradition, si les évêques n'ont pas cette foi et cette fidélité à la Tradition. C'est impossible. L'Église est quand même faite avant tout des évêques ⁴. »

La troisième proposition fera l'objet de nos études postérieures.

En revanche, la deuxième proposition correspond exactement à la démonstration d'un « état de grave nécessité dans l'Église ». C'est pourquoi notre présente étude manifesterait que, s'il est nécessaire pour la Tradition de posséder des évêques catholiques, il est impossible de les obtenir de la Rome actuelle.

En ce qui concerne la pertinence de l'analyse portée sur la situation de l'Église avant 1988 par Mgr Lefebvre et l'ensemble des « traditionalistes », y compris les actuels « catholiques *Ecclesia Dei* », nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à une bibliographie sommaire qui lui permettra de prendre conscience de l'état de crise grave où se trouve l'Église ⁵.

⁴ — Mgr Lefebvre, « Un an après les sacres », *Fideliter* 70, juillet-août 1989, p. 1, 2 et 5.

⁵ — **Bibliographie sommaire sur la crise de l'Église**

Origines historiques : Édith Delamare, Léon de Poncins, etc., *Infiltrations ennemies dans l'Église*, Documents et Témoignages, 1970 ; Ralph M. Wiltgen, *Le Rhin se jette dans le Tibre. Le Concile inconnu*, Éditions du Cèdre, 1973 ; Jacques Ploncard d'Assac, *L'Église occupée*, Diffusion de la pensée française, 1975.

Ouvrages généraux : Jean Madiran, *L'hérésie du XX^e siècle*, Nouvelles éditions latines, 1968 ; Jean Madiran, *Réclamation au Saint-Père*, Nouvelles éditions latines, 1974 ; Abbé Victor-Alain Berto, *Pour la sainte Église romaine*, Éditions du Cèdre, 1976 ; *Lettre à quelques évêques sur la situation de la sainte Église et Mémoire sur certaines erreurs actuelles*, Société Saint-Thomas-d'Aquin, 1983 ; Romerio Amerio, *Iota unum. Étude des variations de l'Église catholique au XX^e siècle*, Nouvelles éditions latines, 1987 ; collection de la revue *Itinéraires*.

Paul VI et Jean-Paul II : Abbé Georges de Nantes, *Liber accusationis in Paulum sextum*, Contre-Réforme catholique, 1973 ; R.P. Louis-Marie de Blignières, *Jean-Paul II et la doctrine catholique*, Prieuré d'études Saint-Thomas d'Aquin, 1981 ; R.P. Louis-Marie de Blignières, *L'enseignement de Jean-Paul II*, Prieuré d'études Saint-Thomas d'Aquin, 1983 ; Abbé Daniel Le Roux, *Pierre, m'aimes-tu ? Jean-Paul II : Pape de Tradition ou Pape de la Révolution ?*, *Fideliter*, 1988 ; *Documentation sur la Révolution dans l'Église*, n° 1, 1990 ; n° 2 1991, *Fideliter*.

Liberté religieuse et œcuménisme : *Lettre à quelques évêques sur la situation de la sainte Église et Mémoire sur certaines erreurs actuelles*, Société Saint-Thomas-d'Aquin, 1983 ; De Blignières, Lucien, de Corte, *Une démarche catholique*, Éditions Saint-Herménégilde, 1984 ; Michel Martin, *Le concile Vatican II et la liberté religieuse*, De Rome et d'ailleurs, 1985 ; *Dubia sur la liberté religieuse*, présentés par Mgr Lefebvre, Imprimerie du séminaire d'Écône, 1987 ; *L'œcuménisme*, Publications du Courrier de Rome, 1990 ; abbé Bernard Lucien, *Grégoire XVI, Pie IX et Vatican II. Études sur la liberté religieuse dans la doctrine catholique*, Éditions Forts dans la foi, 1990 ; frère Pierre-Marie, « La liberté religieuse est-elle compatible avec la Tradition ? », *Le sel de la terre* 2.

Réforme liturgique : Cardinaux Ottaviani et Bacci, *Bref examen critique du Novus Ordo Missæ*, 1969 ; Louis Salleron, *La nouvelle messe*, Nouvelles éditions latines, 1970 ; Jean Vaquié, *La révolution liturgique*,

Présentation de l'argumentation

La question qui se pose à Mgr Lefebvre, en ce milieu des années 80, est la suivante : comment assurer sa succession épiscopale ? Il avance en âge, sa santé tend à se dégrader, son œuvre se développe, la situation est bloquée avec Rome et avec l'épiscopat.

« J'ai maintenant 82 ans, il est évident que je sens la fin venir, il me faut un successeur. Je ne peux pas laisser cinq séminaires à travers le monde, sans évêques pour ordonner ces séminaristes, puisqu'on ne peut pas faire de prêtres sans évêques. Et tant qu'il n'y aura pas d'accord avec Rome, il n'y aura pas d'évêques qui accepteront de faire des ordinations. Donc, je me trouve dans une impasse absolue et j'ai un choix à faire : ou bien mourir et laisser mes séminaristes dans l'abandon, orphelins, ou bien faire des évêques. Je n'ai pas le choix ⁶. »

De plus, il sent qu'il est maintenant arrivé à la limite de ses forces et que la solution doit intervenir dans un délai très bref. Il a insisté sur ce point après les sacres : « Je dois avouer que le 30 juin était vraiment pour moi une limite. Je ne pouvais plus continuer à traverser les océans ⁷. » « Je pense bien qu'il fallait arriver à la décision que j'ai prise, et nous en étions à la toute dernière limite. (...) Je ressens la fatigue et je vais être obligé de renoncer complètement aux cérémonies que j'accepte encore de faire parce que je n'en ai plus la force. Je serais maintenant incapable de

Diffusion de la pensée française, 1971 ; Arnaldo Xavier Da Silveira, *La nouvelle messe de Paul VI : qu'en penser ?*, Diffusion de la pensée française, 1975 ; Missus romanus, *La révolution permanente dans la liturgie*, Éditions du Cèdre, 1975 ; Abbé Didier Bonnetterre, *Le mouvement liturgique*, Fideliter, 1980 ; Daniel Raffard de Brienne, *Lex orandi. La nouvelle messe et la foi*, Lecture et Tradition, 1983 ; Grégoire Celier, *La dimension œcuménique de la réforme liturgique*, Fideliter, 1987 ; Grégoire Celier, « De l'offertoire à la préparation des dons », *Le sel de la terre* 1 et 2 ; Grégoire Celier, « La liturgie dans un monde en évolution », *Le sel de la terre* 3 et 4 ; Grégoire Celier, « Le nouveau visage de la messe », *Le sel de la terre* 5, 6 et 7 ; Dom Édouard Guillou, *Le Canon romain et la liturgie nouvelle*, Fideliter, 1989 ; Mgr Klaus Gamber, *La réforme liturgique en question*, Éditions Sainte-Madeleine, 1992 ; *La messe traditionnelle, trésor de l'Église*, Fideliter, 1992.

Nouveau catéchisme : *La crise de la foi et les nouveaux catéchismes*, CNFC, 1969 ; Marc Dem, *Évêques français, qu'avez-vous fait du catéchisme ?*, La Table Ronde, 1984 ; Daniel Raffard de Brienne, *Lex credendi. La nouvelle catéchèse et la foi*, Lecture et Tradition, 1984.

Mgr Lefebvre : Mgr Lefebvre, *Un évêque parle. Écrits et allocutions*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., 1976 ; Mgr Lefebvre, *J'accuse le concile*, Éditions Saint-Gabriel, 1976 ; Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Éditions Saint-Gabriel, 1977 ; « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977 ; « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979 ; Mgr Lefebvre, *Quinze ans après Vatican II. Les raisons de notre combat. Entre le ralliement et la rupture*, 1980 ; « Mgr Marcel Lefebvre et le Vatican », *Itinéraires* hors série d'août 1982 ; Mgr Lefebvre, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Albin Michel, 1985 ; Mgr Lefebvre, *Ils l'ont découronné*, Fideliter, 1987 ; Mgr Lefebvre, *Lettres pastorales et écrits*, Fideliter, 1989 ; *Non. Entretien de José Hanu avec Mgr Marcel Lefebvre*, Stock, 1977 ; Abbé Denis Marchal, *Mgr Lefebvre. Vingt ans de combat pour le sacerdoce et la foi. 1967-1987*, Nouvelles éditions latines, 1988 ; collection de la revue *Fideliter*.

⁶ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 9.

⁷ — Mgr Lefebvre, « Après les ralliements sonnera l'heure de vérité », *Fideliter* 68, mars-avril 1989, p. 3.

faire tous ces voyages à travers le monde comme je le faisais ⁸. » Mgr Lefebvre est d'ailleurs décédé moins de trois ans plus tard.

Puisque Mgr Lefebvre n'envisage pas de laisser orphelins ses prêtres, ses séminaristes et ses fidèles, il lui faut trouver une solution rapide.

Deux hypothèses se présentent à lui : soit effectuer des consécrations épiscopales en dehors de toute autorisation romaine et dans la stricte continuité de la ligne suivie depuis 1974 ; soit effectuer ces mêmes consécrations avec l'accord (inespéré) de Rome.

Mgr Lefebvre choisit d'abord la première solution et annonce le 29 juin 1987 sa décision ferme de sacrer des évêques. Cette décision se concrétise par la « lettre aux futurs évêques » datée du 29 août 1987.

Mais cette annonce provoque à Rome une vive émotion et le cardinal Ratzinger invite Mgr Lefebvre à le rencontrer le 14 juillet 1987. A la suite de cette rencontre, le cardinal formule le 28 juillet un certain nombre de propositions concrètes qui entament la procédure des « négociations » en vue d'un accord, ce qui permettrait ainsi de réaliser la deuxième hypothèse : les consécrations épiscopales avec l'accord de Rome.

Ces négociations, menées assez loin, seront rompues en mai 1988, entraînant le retour à la première hypothèse, qui se concrétisera par le sacre de quatre évêques le 30 juin 1988 et la sentence d'excommunication prononcée par Rome.

Dans le cadre des négociations, le principe d'un sacre épiscopal avait été admis. Il semblerait donc que notre deuxième proposition constitutive d'un « état de grave nécessité dans l'Église », à savoir « il est impossible pour la Tradition d'obtenir de la Rome actuelle des évêques catholiques », devienne entièrement caduque, puisque précisément Rome donnait son autorisation. Les sacres sans mandat pontifical seraient donc privés de toute justification objective.

Notre démonstration va s'attacher à prouver qu'il s'agit d'une simple apparence et que les négociations n'ont nullement aboli cet « état de grave nécessité dans l'Église », c'est-à-dire l'impossibilité pour la Tradition d'obtenir de la Rome actuelle des évêques catholiques. Nous l'établirons d'une façon à la fois positive et négative.

Positivement, nous montrerons que les négociations ne pouvaient pas réellement aboutir, sauf à se fonder sur l'équivoque et l'hypocrisie, en raison des divergences graves et persistantes sur le but même de ces négociations. En particulier, l'hypothèse de la consécration épiscopale étant prise en deux sens tout à fait différents par Rome et par Mgr Lefebvre, les discussions sur cette consécration ne pouvaient parvenir à un accord réellement viable. Cette démonstration positive suffirait à elle seule pour montrer que persiste un « état de grave nécessité dans l'Église ».

⁸ — Mgr Lefebvre, « Un an après les sacres », *Fideliter* 70, juillet-août 1989, p. 17.

Cependant, une objection peut nous être faite : étant donné que les négociations n'ont pas été menées jusqu'au bout, qui peut dire si Rome n'aurait pas évolué dans un sens favorable ? Nous répondrons à cette objection en montrant que ceux qui ont repris les négociations après les sacres n'ont pas obtenu de Rome ce que Mgr Lefebvre avait demandé aussi légitimement que vainement : preuve a contrario que Rome n'était pas décidée à un véritable accord conforme au bien de la Tradition.

Mais il peut être fait encore une instance à cette dernière réponse. En effet, ceux qui ont négocié après les sacres l'ont fait avec moins de poids que la Fraternité Saint-Pie X, puisqu'ils étaient moins nombreux et moins connus. Il n'est donc pas absolument étonnant que les résultats obtenus soient moindres que ceux en voie d'être obtenus par la Fraternité Saint-Pie X. Nous montrerons donc, toujours a contrario, que ceux qui ont négocié après 1988 ont été obligés de céder face à Rome sur des points essentiels du combat « traditionaliste », preuve évidente que Rome n'avait pas l'intention réelle de laisser libre cours à « l'expérience de la Tradition » et qu'il existait donc bien un « état de grave nécessité dans l'Église ».

Notre présente étude comprend ainsi trois éléments, appuyés sur de nombreux documents. Dans une première partie, nous nous demanderons si les négociations pouvaient réellement aboutir, et nous répondrons négativement. Dans une deuxième partie, nous chercherons si ceux qui ont repris les négociations après juin 1988 ont obtenu ce que Mgr Lefebvre demandait légitimement, et nous répondrons négativement. Dans une troisième partie, nous étudierons si les « catholiques *Ecclesia Dei* » sont restés fidèles aux points essentiels du combat de la Tradition, et nous répondrons négativement.

Sur la base de ces trois réponses négatives, nous concluons qu'il existe réellement un « état de grave nécessité dans l'Église » et que, dans les conditions présentes, un évêque traditionnel ne pourrait venir que d'un sacre effectué en dehors d'une autorisation romaine.

Précisons enfin, avant d'entrer dans le vif du sujet, que nos citations et remarques ne visent jamais les personnes ou les intentions, mais toujours les faits et les actions extérieures. Nous souhaitons que personne ne se sente offensé et que seul, le souci de la vérité nous mène de part et d'autre.

Les tractations avec Rome pouvaient-elles véritablement aboutir ?

Le but poursuivi par Mgr Lefebvre dans les tractations : la «protection» de la Tradition

Pour commencer, nous allons essayer de décrire la position de Mgr Lefebvre dans les négociations et le but qu'il poursuivait.

Pour commencer, il faut rappeler que le fondateur d'Écône a toujours relié la situation présente à son contexte historique. « Il faut replacer les événements qui se passent aujourd'hui et qui vont se passer demain – particulièrement la consécration épiscopale de quatre jeunes évêques le 30 juin – dans le contexte de nos difficultés avec Rome, non seulement depuis 1970, depuis la fondation d'Écône, mais depuis le concile. Au concile, moi-même et un certain nombre d'évêques nous avons lutté contre le modernisme et contre les erreurs que nous estimions inadmissibles et incompatibles avec la foi catholique. Le problème de fond, c'est cela. C'est une opposition formelle, profonde, radicale, contre les idées modernes et modernistes qui sont passées à travers le concile ⁹. »

Cette opposition avec la Rome conciliaire n'a toutefois jamais dégénéré en rupture définitive. « Cependant, nous avons voulu garder le contact avec Rome, au cours de ces années, depuis 1976, au moment où nous avons reçu la *suspens a divinis*, parce que nous continuions à faire des ordinations sacerdotales. Nous avons voulu garder le contact avec Rome, espérant que la Tradition retrouverait un jour ses droits ¹⁰. »

Pourtant, ces années de persécution ouverte ou sournoise ont engendré chez Mgr Lefebvre un sentiment profond de méfiance à l'égard des évêques et de la curie romaine. « Il y a donc eu une ouverture de la part de Rome à ce moment-là. J'avoue que j'ai beaucoup hésité. Est-ce que je devais accepter cette ouverture ou est-ce que je devais la refuser ? J'avais bien envie de la refuser parce que je n'avais aucune confiance dans ces autorités romaines, je dois bien le dire, car leurs idées sont complètement opposées aux nôtres. Nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'ondes, je n'avais donc aucune confiance. (...) Cependant, nous avons voulu faire un effort : essayons, nous allons sonder quelles vont être les dispositions de Rome à notre égard ¹¹. »

« Personnellement, comme je vous l'ai dit, j'allais avec méfiance. J'ai toujours éprouvé un sentiment de méfiance et je dois avouer que j'ai toujours pensé que tout ce qu'ils faisaient c'était pour parvenir à nous réduire à accepter le concile et les réformes postconciliaires ¹². »

En particulier, le sort réservé à tous les « traditionalistes » qui avaient cru antérieurement pouvoir faire confiance à Rome l'avait profondément refroidi. « Je vous avoue que les faits qui ont atteint ceux qui se sont ralliés à Rome donnent à réfléchir ¹³. » Dans sa conférence de presse du 15 juin 1988, Mgr Lefebvre a cité

⁹ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 8-9.

¹⁰ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 9.

¹¹ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 10-11.

¹² — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 12-13.

¹³ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 15.

longuement, en particulier, les cas de dom Augustin à Flavigny, de Fontgombault et du séminaire romain *Mater Ecclesiae*.

C'est pourquoi Mgr Lefebvre, constatant l'obstination de l'Église conciliaire dans ses errements, ne souhaite plus de discussion sur le fond. C'est désormais à un accord pratique qu'il veut aboutir. Il veut « protéger » la Tradition, lui donner les moyens de se développer en pleine liberté. « On demeure sourd à nos supplications, bien plus on nous demande de reconnaître le bien-fondé de tout le concile et des réformes qui ruinent l'Église. On ne veut pas tenir compte de l'expérience que nous faisons, avec la grâce de Dieu, le maintien de la Tradition qui produit de vrais fruits de sainteté et attire de nombreuses vocations ¹⁴. »

Mgr Lefebvre a clairement précisé que cette « protection » de la Tradition était la condition essentielle de tout accord. « Nous avons accepté d'entrer dans ce nouveau dialogue, mais à condition que notre identité soit bien protégée contre les influences libérales par des évêques pris dans la Tradition et par une majorité de membres dans la commission romaine pour la Tradition ¹⁵. » « Nous ne pouvons pas nous lier avec Rome. Nous aurions pu, si nous étions arrivés à nous protéger complètement comme nous l'avions demandé. Mais ils n'ont pas voulu ¹⁶. »

« J'aurais bien signé un accord définitif après avoir signé le protocole, si nous avions eu la possibilité de nous protéger efficacement contre le modernisme de Rome et des évêques. Il était indispensable que cette protection existe. (...) Si je suis allé discuter à Rome, c'est parce que je voulais essayer de voir si nous pourrions réaliser un accord avec les autorités ecclésiastiques, tout en nous mettant à l'abri de leur libéralisme et en sauvegardant la Tradition ¹⁷. »

Cette « protection » de la Tradition, dans le cadre de la négociation en cours, passait essentiellement par deux points-clés : une commission romaine qui soit réellement l'expression de la Tradition et permette de protéger les traditionalistes de toute ingérence romaine indue ; le sacre de plusieurs évêques traditionnels qui confirmeraient dans la foi les communautés traditionnelles.

Le but poursuivi par Rome dans les tractations : « la réconciliation »

Le but de Rome, dans ces négociations, était essentiellement différent de celui de Mgr Lefebvre. « Nous avons toujours parlé de réconciliation, tandis que Mgr

¹⁴ — Mgr Lefebvre, « Déclaration publique à l'occasion de la consécration épiscopale de plusieurs prêtres de la Fraternité Saint-Pie X », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 59.

¹⁵ — Mgr Lefebvre, « Pourquoi cet arrêt des colloques par Mgr Lefebvre alors qu'un accord était signé le 5 mai 1988 ? », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 66.

¹⁶ — Mgr Lefebvre, conférence du 8 septembre 1988 à Écône.

¹⁷ — Mgr Lefebvre, « Après les ralliements sonnera l'heure de vérité », *Fideliter* 68, mars-avril 1989, p. 7-8.

Lefebvre parlait de reconnaissance ¹⁸. » C'est pourquoi les points pratiques, considérés comme vitaux par Mgr Lefebvre, ne furent pas réellement accordés.

Ce fut le cas, tout d'abord, de la commission romaine, dans laquelle les traditionalistes n'obtenaient que deux membres sur sept et dont le statut était inapte à procurer cette « protection » de la Tradition.

Mgr Lefebvre, dans une lettre au cardinal Ratzinger, a fait clairement ressortir l'importance de cette requête et la réticence profonde de Rome. « Nous pensons que vous nous donneriez les moyens de continuer et de développer les œuvres de la Tradition, spécialement en me donnant quelques coadjuteurs, au moins trois, *et en donnant dans l'organisme romain une majorité à la Tradition*. Or, sur ces deux points qui nous semblent nécessaires pour maintenir nos œuvres en dehors de toute influence progressiste et conciliaire, nous n'avons pas satisfaction ¹⁹. »

La réponse du cardinal Ratzinger est extrêmement claire : la commission n'est nullement conçue pour « protéger » les traditionalistes, mais simplement pour remplir une tâche d'administration ecclésiastique au service de la curie romaine. « Cette commission est un organisme du Saint-Siège au service de la Fraternité et des diverses instances avec lesquelles il faudra traiter pour établir et consolider l'œuvre de réconciliation. De plus, ce n'est pas elle, mais le Saint-Père qui, en dernière instance, prendra les décisions : la question d'une majorité ne se pose donc pas ; les intérêts de la Fraternité sont garantis par sa représentation au sein de la commission, et les craintes que vous avez exprimées par rapport aux autres membres n'ont pas lieu de persister, dès lors que le choix de ces membres sera effectué par le Saint-Père lui-même ²⁰. »

L'esprit selon lequel cette commission aurait travaillé est assez exactement décrit dans les premières propositions romaines de juillet 1987. En remplaçant « cardinal-visiteur » par « commission », on sait à peu près comment la commission aurait fonctionné. « En attendant l'approbation de la structure juridique définitive de la Fraternité, le cardinal-visiteur se portera garant de l'orthodoxie de l'enseignement dans vos séminaires, de l'esprit ecclésial et de l'unité avec le Saint-Siège. Au cours de cette période, le cardinal-visiteur décidera également de l'admission des séminaristes au sacerdoce, en tenant compte de l'avis des supérieurs compétents ²¹. »

De la même façon, le choix des candidats à l'épiscopat fut compris de manière tout à fait différente par Rome et par Mgr Lefebvre.

¹⁸ — Cardinal Gagnon, « *Nocht ist eine Einigung möglich. Bischöfe aus aller Welt appellieren an Lefebvre, den Bruch mit Rom zu vermeiden* », *Deutsche Tagespost* 73, 1988, p. 4.

¹⁹ — « Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger du 24 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 48.

²⁰ — « Lettre du cardinal Ratzinger à Mgr Lefebvre du 30 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 50.

²¹ — « Lettre du cardinal Ratzinger à Mgr Lefebvre du 28 juillet 1987 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 29-30.

Au départ des négociations, Mgr Lefebvre avait posé nettement la question. « Afin d'enrayer l'auto-démolition de l'Église, nous supplions le Saint-Père, par votre intermédiaire, de procurer le libre exercice de la Tradition en procurant à la Tradition les moyens de vivre et de se développer pour le salut de l'Église catholique et le salut des âmes, que soient reconnues les œuvres de la Tradition, en particulier les séminaires, et que S. E. Mgr Castro-Mayer et moi-même *puissions nous donner les auxiliaires de notre choix* pour garder à l'Église les grâces de la Tradition, seule source de rénovation de l'Église ²². »

Au cours des négociations, il a réitéré le plus explicitement du monde ses propos. « Rome comprend cette nécessité d'avoir des évêques pour la Tradition, mais le pape acceptera-t-il que ces évêques soient des membres de la Tradition ? Pour nous, il ne peut en être autrement. Toute autre solution serait le signe qu'on veut nous aligner sur la révolution conciliaire ²³. »

Mais, au cours des négociations, Rome a clairement marqué son intention de se réserver le choix des candidats, afin que ceux-ci correspondent aux normes actuelles de l'élévation à l'épiscopat. « La question de la consécration requiert d'un point de vue pratique que vous présentiez sans tarder à Sa Sainteté un nombre plus élevé de dossiers de candidature, pour lui permettre de choisir librement un candidat qui corresponde au profil envisagé dans les accords et en même temps aux critères généraux d'aptitude que l'Église retient pour la nomination des évêques ²⁴. »

C'est pourquoi le projet de lettre à Jean-Paul II soumis à Mgr Lefebvre laissait entièrement entre les mains du souverain pontife le choix des candidats. « Je laisse bien entendu à Votre Sainteté la décision concernant la personne à choisir et le moment opportun. Qu'il me soit seulement permis de formuler le souhait que ce ne soit pas dans un avenir trop éloigné. Remettant avec confiance toute la question entre vos mains ²⁵... »

Tandis que la commission romaine se réduisait à une instance administrative de la curie, que les choix des candidats à l'épiscopat passait entièrement aux mains de la curie, la date de la consécration devenait elle-même une prérogative de la curie.

Mgr Lefebvre écrivait dès le lendemain de la signature du protocole : « Vous avez vous-même constaté une profonde déception à la lecture de la lettre que vous m'avez remise m'apportant la réponse du Saint-Père au sujet de la consécration épiscopale. Pratiquement reporter la consécration épiscopale à une date ultérieure non fixée, ce serait la quatrième fois que je remettrais la date de la consécration. (...) Les

²² — « Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger du 8 juillet 1987 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 26.

²³ — Mgr Lefebvre, « L'obéissance peut-elle nous obliger à désobéir ? », 29 mars 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 63.

²⁴ — « Lettre du cardinal Ratzinger à Mgr Lefebvre du 30 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 50-51.

²⁵ — « Projet d'une lettre de Mgr Lefebvre au pape, proposé par la lettre du cardinal Ratzinger du 6 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 44.

réticences exprimées au sujet de la consécration épiscopale d'un membre de la Fraternité, soit par écrit, soit de vive voix, me font légitimement craindre les délais ²⁶. »

Commentant ces événements, il racontait : « Malgré tout, j'ai signé, j'ai essayé de montrer de la bonne volonté mais dès le jour même où nous avons décidé de signer, à propos de l'évêque j'ai demandé au cardinal Ratzinger : "Alors, maintenant, est-ce que vous pourriez déjà nous donner la date pour la consécration de l'évêque ? Vous avez le temps d'ici le 30 juin de me donner le mandat pour l'évêque". (...) J'avais présenté les noms, qui étaient déjà sur le bureau du Vatican, trois noms. (...) "Ah ! non, non, non, a dit le cardinal, c'est impossible ; le 30 juin, impossible". "Alors, quand ? Le 15 août ? A la fin de l'année mariale ?" " Ah ! non, non, non, Monseigneur. Vous savez bien, le 15 août à Rome ce sont les vacances, il n'y a plus personne. Ce n'est pas possible". "Alors, disons la Toussaint ?" "Ah ! je ne sais pas, je ne peux pas vous le dire". "Pour Noël ?" "Je ne peux pas vous le dire". J'ai dit : c'est fini, j'ai compris. On veut nous mener en bateau, c'est terminé, c'est fini, je n'ai plus confiance. J'avais bien raison de ne pas avoir confiance, on est en train de nous jouer. J'ai perdu confiance complètement ²⁷. »

Ainsi, sur les deux points, essentiels pour « protéger » la Tradition, de la commission et des évêques, les divergences profondes d'interprétation entre Rome et Mgr Lefebvre se manifestaient au grand jour. « Il apparaît clairement que cet épiscopat est pour le Saint-Siège une source d'appréhensions et de soucis. (...) Ce sont, sans doute, ces appréhensions qui provoquent des délais, des réponses évasives de la part du Saint-Siège depuis plus d'un an ²⁸. » « Ils n'ont accepté qu'un évêque, sous la menace continue ²⁹. » « Nous pensons que vous nous donneriez les moyens de continuer et de développer les œuvres de la Tradition, spécialement en me donnant quelques coadjuteurs, au moins trois, et en donnant dans l'organisme romain une majorité à la Tradition. Or, sur ces deux points qui nous semblent nécessaires pour maintenir nos œuvres en dehors de toute influence progressiste et conciliaire, nous n'avons pas satisfaction ³⁰. »

La volonté romaine de « normalisation »

²⁶ — « Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger du 6 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 42.

²⁷ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 13. Description plus approfondie de la question de la commission et des évêques in Mgr Lefebvre, « Après les ralliements sonnera l'heure de vérité », *Fideliter* 68, mars-avril 1989, p. 8-9 et Mgr Lefebvre, « Un an après les sacres », *Fideliter* 70, juillet-août 1989, p. 4-5.

²⁸ — « Lettre de Mgr Lefebvre au pape du 20 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 45.

²⁹ — Mgr Lefebvre, « Exposé de la situation concernant ce que Rome appelle la "Réconciliation" », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 55.

³⁰ — « Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger du 24 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 48.

Ce qui se profilait derrière ces réticences romaines, c'était une volonté de « normaliser » la Tradition. Loin de désirer protéger la Tradition des influences conciliaires, comme l'entendait Mgr Lefebvre, Rome envisageait un retour progressif vers la norme conciliaire, avec simplement un « charisme traditionnel » propre.

Le pape Jean-Paul II avait nettement posé les conditions du débat au cours des négociations. « Nous gardons la conviction profonde que l'Esprit de vérité a parlé, d'une manière solennelle et avec une autorité particulière, par le concile Vatican II. (...) L'enseignement de ce concile reste la voie sur laquelle l'Église doit avancer en confiant ses efforts à l'Esprit de vérité. (...) Dans la période postconciliaire, nous sommes témoins d'un vaste travail de l'Église pour faire en sorte que ce *novum* constitué par Vatican II pénètre de manière juste dans la conscience et dans la vie de chacune des communautés du peuple de Dieu ³¹. »

Il ajoutait à l'adresse des traditionalistes : « Si, en raison de ces excès [du progressisme], on refuse tout sain “renouveau” conforme à l'enseignement et à l'esprit du concile, une telle attitude peut conduire à une autre déviation qui est également contraire au principe de la Tradition vivante de l'Église obéissant à l'Esprit de vérité ³². »

Le cardinal Ratzinger avait déjà précisé clairement la chose au synode de 1987 : « Évidemment, la solution définitive souhaitée repose sur la condition nécessaire de l'obéissance due au souverain pontife et la fidélité au magistère de l'Église ³³. »

Mgr Lefebvre a rappelé à plusieurs reprises que la rupture des négociations est intervenue, non pour les détails pratiques de la commission et des évêques, mais parce que les réticences romaines sur ces points manifestaient la volonté inchangée de « normalisation » de la part de Rome. « A la réflexion, il apparaît clairement que le but des colloques et de la réconciliation est de nous réintégrer dans l'Église conciliaire, l'unique Église à laquelle vous faisiez allusion dans les entretiens ³⁴. »

« J'ai toujours pensé que tout ce qu'ils faisaient c'était pour parvenir à nous réduire à accepter le concile et les réformes postconciliaires. Ils ne peuvent admettre, et d'ailleurs le cardinal Ratzinger l'a dit récemment dans une interview à un journal allemand : “Nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait des groupes, après le concile, qui n'admettent pas le concile et les réformes qui ont été faites après le concile”. (...) »

³¹ — « Lettre du pape Jean-Paul II au cardinal Ratzinger, 8 avril 1988 », *Fideliter* 63, mai-juin 1988, p. 3-4.

³² — « Lettre du pape Jean-Paul II au cardinal Ratzinger, 8 avril 1988 », *Fideliter* 63, mai-juin 1988, p. 5.

³³ — « Déclaration du cardinal Ratzinger au synode épiscopal de 1987 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 34.

³⁴ — « Lettre de Mgr Lefebvre au cardinal Ratzinger du 24 mai 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 48.

Nous avons donc senti, tout au long de ces colloques, un désir, une volonté de nous ramener au concile ³⁵. »

« J'avais espéré arriver à un résultat, je crois que c'est terminé. Nous voyons très bien. Il y a une volonté de la part du Saint-Siège de vouloir nous soumettre à ses volontés et à ses orientations. (...) Les tracasseries que l'on remettait sous nos yeux manifestaient qu'il n'y avait pas de bonne volonté vis-à-vis de nous et que le seul désir du Saint-Siège était de nous ramener au concile et aux réformes ³⁶. »

« Plus nous réfléchissons à l'ambiance de ces colloques, plus nous nous rendons compte que l'on est en train de nous tendre un piège et que demain on nous dira : désormais c'est fini la messe traditionnelle, il faut accepter la messe nouvelle ³⁷. » Mgr Lefebvre a cité en exemple l'affirmation du cardinal Ratzinger selon laquelle, après les accords, il faudrait qu'une messe nouvelle soit dite régulièrement à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

« Pour Rome, le but des colloques est la réconciliation, comme le dit le cardinal Gagnon dans un entretien accordé au journal italien *L'Avvenire*, c'est-à-dire le retour de la brebis égarée dans la bergerie ³⁸. »

« Pourquoi avez-vous arrêté ces colloques qui semblaient cependant avoir un certain succès ? Précisément parce que, en même temps que je donnais la signature pour le protocole, à la même minute, l'envoyé du cardinal Ratzinger qui m'apportait ce protocole à signer, me confiait une lettre dans laquelle il me demandait de solliciter le pardon pour les erreurs que je faisais. Si je suis dans l'erreur, si j'enseigne des erreurs, il est clair qu'on va me remettre dans la vérité, dans l'esprit de ceux qui m'envoient cette feuille à signer. Quelle est cette vérité pour eux, sinon la vérité de Vatican II ? Il est clair que pour le Vatican, la seule vérité qui existe aujourd'hui, c'est la vérité conciliaire, c'est l'esprit du concile ³⁹. »

« Le cardinal Ratzinger l'a dit ouvertement en répondant au grand journal de Francfort *Die Welt* qui l'interrogeait après les sacres : "Il est inadmissible et on ne peut accepter dans l'Église des groupes qui ne se soumettent pas à ce que pensent d'une manière générale les évêques dans le monde" ⁴⁰. »

Le Saint-Siège a d'ailleurs nettement confirmé ses options majeures après la rupture des négociations. « Pour sa part, le Siège apostolique ne poursuivait qu'un but

³⁵ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 12-13.

³⁶ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 13-14.

³⁷ — « La conférence de presse de Mgr Lefebvre », 15 juin 1988, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 17.

³⁸ — Mgr Lefebvre, « Pourquoi cet arrêt des colloques par Mgr Lefebvre alors qu'un accord était signé le 5 mai 1988 ? », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 67.

³⁹ — Mgr Lefebvre, « Sermon des sacres du 30 juin 1988 », *Fideliter* 64, juillet-août 1988, p. 5.

⁴⁰ — Mgr Lefebvre, « Je poserais mes conditions à une reprise éventuelle des colloques avec Rome », *Fideliter* 66, novembre-décembre 1988, p. 11.

dans ces conversations avec vous : favoriser et sauvegarder cette unité dans l'obéissance à la Révélation divine, traduite et interprétée par le magistère de l'Église notamment dans les vingt et un conciles œcuméniques, de Nicée à Vatican II ⁴¹. »

Et le pape précise que les facilités consenties par Rome, pourtant largement insuffisantes pour la « protection » de la Tradition, étaient l'extrême limite de ce que Rome pouvait accorder. « Tous les efforts, spécialement ceux de ces derniers mois particulièrement intenses, n'ont servi à rien alors que le Siège apostolique a fait preuve de compréhension jusqu'à la limite du possible ⁴². »

C'est pourquoi Jean-Paul II rejette le traditionalisme, non pour son obstination sur des points pratiques négociables, mais pour son opposition maintenue aux erreurs du concile Vatican II. « A la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition ⁴³. »

Il explique également son intention ferme de faire disparaître autant que possible le traditionalisme : « L'autre tendance, symbolisée par Mgr Lefebvre mais aussi par d'autres (...), avait peur de la nouveauté que représentait le concile Vatican II. (...) Ainsi les voyages du pape ont pour but de faire que ces deux tendances, même si elles ne disparaissent pas, entrent au moins un peu dans le rang ⁴⁴. »

Les commentateurs les plus sérieux et les plus crédibles ont ouvertement confirmé l'analyse de Mgr Lefebvre à propos des négociations. « La prétention que chez la Fraternité Saint-Pie X seule la foi est parfaitement conservée, correspond à ce que ce groupe pense de lui-même. L'Église et son magistère n'ont pas admis cette sorte d'exclusivité ⁴⁵. »

« Si Mgr Lefebvre avait confirmé la signature donnée le 5 mai au protocole d'accord, il aurait fait la preuve qu'il était disposé à accueillir tout le concile Vatican II en même temps que l'autorité du pape actuel et des évêques locaux qui lui sont unis. En réalité, si Mgr Lefebvre n'a pas accepté le protocole qui lui était proposé, c'est précisément qu'il a compris soudain sa signification réelle. "Ils voulaient nous tromper", a-t-il dit équivalement. Cela signifiait : "Ils voulaient nous faire accepter le concile" ⁴⁶. »

« Contre l'accusation de "brader le concile", il suffit de rappeler que Mgr Lefebvre récusait l'accord après l'avoir souscrit lui-même puisque celui-ci, comme il l'a dit, "l'aurait fait entrer dans l'Église conciliaire", et qu'il considère comme

⁴¹ — « Lettre du pape Jean-Paul II à Mgr Lefebvre du 9 juin 1988 », *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 57.

⁴² — Jean-Paul II, *Motu proprio Ecclesia Dei Adflicta*, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 79.

⁴³ — Jean-Paul II, *Motu proprio Ecclesia Dei Adflicta*, *Fideliter* hors série, 29-30 juin 1988, p. 79.

⁴⁴ — « *Die Pastoralreisen sind für Den Papst ein Gebot der Stunde. Johannes-Paul II bekräftigt die Bedeutung seiner Besuche für die Reformen des Konzils* », *Deutsche Tagespost* 56, 1989, p. 1.

⁴⁵ — Cardinal Ratzinger, « *Uns Deutschen fehlt es an Dynamik des Glaubens* », *Die Welt* 124, 30 mai 1988.

⁴⁶ — « Progresser dans la fidélité au concile. Discours d'introduction du cardinal Decourtray à l'assemblée de l'épiscopat à Lourdes », *La Documentation catholique* 1973, 4 décembre 1988.

«traîtres» à sa cause ceux qui se réconcilient avec l'Église sur la base des documents cités 47. »

L'objectivité oblige ainsi à reconnaître que les accords n'auraient été possibles que dans l'équivoque et l'hypocrisie. Le but légitimement recherché par Mgr Lefebvre, à savoir la « protection » de la Tradition contre la contamination conciliaire, ne pouvait en aucune manière s'harmoniser avec l'esprit de la « réconciliation » poursuivie par Rome, qui consistait en une volonté ferme de « normalisation » par un retour au Concile et aux réformes postconciliaires.

L'équivoque propre à ces négociations est assez clairement démontrée par la double attitude du cardinal Gagnon, pendant et après sa visite. A l'école Saint-Michel, le 24 novembre 1987, le cardinal Gagnon déclare que les traditionalistes sont le petit nombre resté fidèle et dont la fidélité purifiera le monde. Dans chaque crise de l'Église, a-t-il ajouté, c'est toujours le petit nombre qui a régénéré l'Église et les traditionalistes sont de ce petit nombre 48.

A l'occasion de sa visite au séminaire d'Écône, le 8 décembre 1987, il déclare : « Nous avons été frappés, partout, nous gardons une grande admiration pour la piété des personnes, pour l'actualité et l'importance des œuvres, surtout en ce qui concerne la catéchèse, la formation, l'administration des sacrements. Certainement, nous avons en main tout ce qu'il faut pour faire un rapport très positif 49. »

Il écrit le même jour sur le livre d'or du séminaire : « Que la Vierge Immaculée écoute nos prières ferventes pour que l'œuvre de formation merveilleusement accomplie en cette maison trouve tout son rayonnement pour la vie de l'Église. »

Mais rentré à Rome, il prend une attitude toute différente, que traduisent assez bien ces mots écrits après le décès de Mgr Lefebvre : « Les partisans de Mgr Lefebvre ont abusé de mon attitude. Ils ont considéré l'intérêt que je leur portais pour une approbation et ont entretenu de faux espoirs 50. »

C'est parce qu'il constatait ces divergences profondes et irréductibles que posément, sans aucune polémique, Mgr Lefebvre écrivit le 2 juin 1988 au pape Jean-Paul II la lettre qui mettait fin aux négociations : « Les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivée. (...) Étant donné le refus de considérer

47 — Cardinal Augustin Mayer, interview au périodique *Trenta giorni*, cité in *Fideliter* 67, janvier-février 1989, p. 18.

48 — Cf. *Fideliter* 62, mars-avril 1988, p. 15.

49 — « Réponse de Son Éminence le cardinal », *Fideliter* 62, mars-avril 1988, p. 29.

50 — « *Dem Tod Lefebvre folgt die Spaltung seiner Anhänger. Die offene und verdeckte Freimaurerei ist in unseren Tagen lebendiger denn je. Ein Interview mit Kardinal Edouard Gagnon* », *Deutsche Tagespost* 39, 1991, p. 3.

nos requêtes, et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition. C'est pourquoi nous nous donnerons nous-même les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée... »

Ainsi, à la question que nous nous sommes posée : « Les négociations avec Rome pouvaient-elles aboutir ? », nous devons répondre négativement : la Rome actuelle n'a pas et ne peut avoir l'intention véritable d'accorder des évêques vraiment catholiques à la Tradition.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils obtenu de Rome ce que Mgr Lefebvre demandait légitimement ?

Cependant, il nous reste à faire la contre-épreuve de cette impossibilité d'un accord solide entre la Rome actuelle et la Tradition. Pour cela, nous disposons d'une situation extrêmement éclairante. En effet, après la rupture des négociations par Mgr Lefebvre, des catholiques ont cru pouvoir renouer ces négociations et ont ainsi abouti à des accords avec Rome. Nous allons donc examiner si le contenu de ces accords correspond à ce que Mgr Lefebvre demandait légitimement afin d'assurer la « protection » de la Tradition contre les erreurs actuelles.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils obtenu une commission comportant des membres de la Tradition ?

Le protocole d'accord du 5 mai 1988 prévoyait, en son titre 2, « une commission pour coordonner les rapports avec les divers dicastères et les évêques diocésains, ainsi que pour résoudre les problèmes éventuels et les contentieux. » Cette commission devait être « composée d'un président, d'un vice-président et de cinq membres, dont deux de la *Fraternité Saint-Pie X* ». Le protocole n'ayant pas été suivi d'un accord, la commission définie par le protocole n'a jamais vu l'existence.

Une commission a toutefois été créée par Rome pour le « problème des traditionalistes ». Cette commission *Ecclesia Dei* a été créée par le *Motu proprio* du même nom daté du 2 juillet 1988. Jean-Paul II l'a définie ainsi : « Une commission est instituée ayant pour mission de collaborer avec les évêques, les dicastères de la curie romaine et les milieux intéressés. (...) Cette commission est composée d'un cardinal

président et d'autres membres de la curie romaine dont le nombre sera fixé selon les circonstances ⁵¹. »

Ainsi qu'on le voit, le pape évite avec soin toute allusion au protocole d'accord du 5 mai 1988. Les membres de la commission sont exclusivement des agents de la curie, à l'exclusion de tout représentant « traditionaliste ». La revue *Fideliter* de septembre-octobre 1988, p. 16, donne la liste des neuf membres, tous issus effectivement de la curie romaine.

Il est remarquable de constater que l'ensemble du dossier « traditionaliste » est traité par Rome sans que cette dernière possède ne fût-ce qu'un expert, un consultant, un représentant traditionaliste, pour l'aider et la guider. C'est le règne absolu du *Motu proprio*, du « bon plaisir » pontifical. D'ailleurs, le cardinal Mayer a été remplacé par le cardinal Innocenti à la tête de la commission *Ecclesia Dei* en 1991 sans aucune consultation ni aucune information spécifique des « catholiques *Ecclesia Dei* ».

Dom Gérard, pour rassurer ses troupes, s'est vu finalement dans l'obligation d'engager sa parole en faveur d'hommes que rien n'avait montré, avant 1988, comme favorables à la Tradition. « Les hommes qui travaillent à cette commission *Ecclesia Dei*, créée par Jean-Paul II lui-même, sont dévoués et loyaux, je vous en donne ma parole. Ceux qui les dénigrent font le jeu de l'adversaire ⁵². »

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ne possèdent donc auprès du Saint-Siège aucun représentant susceptible de défendre leur cause et d'éclairer les autorités romaines sur la réalité du « traditionalisme ». Ils n'ont donc pas réellement obtenu sur ce point ce que Mgr Lefebvre réclamait légitimement et se trouvent de ce fait dans une situation très précaire.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils obtenu un évêque traditionnel ?

Le protocole d'accord du 5 mai 1988 prévoyait, en son titre 5, « la consécration d'un évêque membre de la Fraternité Saint-Pie X ». La question de la date du sacre et du choix des candidats a été, nous l'avons vu, l'un des obstacles principaux à la « réconciliation ». Après les sacres de 1988, le Saint-Siège n'a pas cru utile d'envisager la consécration d'un « évêque traditionnel ».

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » doivent donc s'adresser, pour toutes les fonctions pontificales, aux évêques actuels de l'Église conciliaire. Dom Gérard l'écrivait au pape, le 8 juillet 1988 : « Nous recourrons désormais, pour les ordinations et autres cérémonies qui le nécessitent, à un prélat qui voudra bien à cet effet user du Pontifical de 1962 ⁵³. »

⁵¹ — Jean-Paul II, *Ecclesia Dei adflicta*, *Fideliter* 65, septembre-octobre 1988, p. 14.

⁵² — Dom Gérard, *Lettre aux amis du monastère* 53, octobre 1990.

⁵³ — « Lettre de dom Gérard au pape », *Fideliter* 67, janvier-février 1989, p. 10.

Peut-on affirmer que ces évêques offrent les garanties suffisantes et remplacent véritablement un « évêque traditionnel » ? Pour essayer de l'évaluer d'une façon honnête, nous choisirons l'évêque le plus connu qui paraît s'être engagé en faveur des « catholiques *Ecclesia Dei* » et qui a été chargé tout spécialement de cette mission par le pape Jean-Paul II : le cardinal Joseph Ratzinger.

La charge d'un évêque comprend trois parties essentielles, traditionnellement nommées *munus docendi*, *munus regendi* et *munus sanctificandi*, et correspondant à l'enseignement, à la pastorale et à la célébration des sacrements. Nous allons tâcher de voir si, sur ces trois plans, le cardinal Ratzinger peut donner pleine satisfaction.

Commençons par le plan doctrinal. Peut-on dire du cardinal Ratzinger qu'il est un évêque réellement traditionnel et sûr dans le domaine doctrinal ?

En 1968, Joseph Ratzinger, alors professeur à l'université de Tübingen, fut un des 38 responsables de la « Déclaration sur la liberté et la fonction des théologiens dans l'Église », publiée dans le numéro de décembre 1968 de l'édition française de la revue *Concilium*. Ce texte constitue une attaque assez violente de la Congrégation pour la doctrine de la foi et, à travers elle, des actes du magistère pontifical, supposés mettre un frein à la liberté des théologiens. Parmi les autres responsables, on peut citer les théologiens progressistes Marie-Dominique Chenu, Yves Congar, Walter Kasper, Hans Küng, Karl Rahner, Edward Schillebeeckx.

Sur ce texte, le père Congar, pourtant assez « en pointe », a exprimé ses réserves : « Ce texte a vivement déplu à Rome. Il est loin de me satisfaire ; malheureusement, lorsqu'on m'a soumis la première rédaction, j'étais à l'hôpital, seul, sans aide, je n'ai pu agir comme je l'aurais voulu. J'ai fait cependant un certain nombre de remarques : une ou deux furent acceptées, mais pas la principale. Je ne suis donc pas entièrement d'accord avec cette déclaration que j'ai cependant signée – et je sais que ma signature en a entraîné quelques autres ⁵⁴. »

On pourra rétorquer que le cardinal Ratzinger n'assume pas tous les écrits du professeur Ratzinger. Cependant, lorsque Vittorio Messori lui a posé la question de savoir s'il considérait sa collaboration à *Concilium* comme un « péché de jeunesse », le cardinal n'a nullement fait une réponse analogue à celle du père Congar regrettant la « Déclaration » de 1968. Au contraire, il affirme que ce sont les autres responsables de la revue qui ont changé, tandis que lui restait fidèle à l'esprit primitif ⁵⁵. Il situe ce tournant définitif vers 1973, soit près de cinq ans après la « Déclaration ».

Passons maintenant à des déclarations faites depuis son cardinalat. Peut-on dire que celui qui écrit la déclaration suivante soit un évêque doctrinalement sûr ? « Nous devons constater qu'au concile Vatican II ont été entérinées des valeurs qui ne sont pas venues de l'Église, mais qui viennent de deux siècles d'esprit libéral, mais purifiées et corrigées ⁵⁶. »

⁵⁴ — *Un vie pour la vérité. Jean Puyo interroge le père Congar*, Centurion, 1975, p. 159.

⁵⁵ — Cardinal Ratzinger, Vittorio Messori, *Entretien sur la foi*, Fayard, 1985, p. 16-17.

⁵⁶ — Cardinal Ratzinger, *Entretien avec le mensuel Gesu*, 1984.

Peut-on dire que celui qui écrit la déclaration suivante soit un évêque doctrinalement sûr ? « *Gaudium et Spes* est (en liaison avec les textes sur la liberté religieuse et sur les religions du monde) une révision du *Syllabus* de Pie IX, une sorte de contre-syllabus. (...) Ce texte joue le rôle d'un contre-syllabus dans la mesure où il représente une tentative pour une réconciliation officielle de l'Église avec le monde tel qu'il était devenu depuis 1789 ⁵⁷. »

Peut-on dire que celui qui écrit la déclaration suivante soit un évêque doctrinalement sûr ? « Il existe des décisions du magistère qui ne peuvent constituer le dernier mot sur une matière en tant que telle, mais un encouragement substantiel par rapport au problème, et surtout une expression de prudence pastorale, une sorte de disposition provisoire. Leur substance reste valide, mais les détails sur lesquels les circonstances des temps ont exercé une influence peuvent avoir besoin de rectifications ultérieures. A cet égard, on peut penser aussi bien aux déclarations des papes du siècle dernier sur la liberté religieuse qu'aux décisions antimodernistes du début de ce siècle, en particulier aux décisions de la Commission biblique de l'époque. En tant que cri d'alarme devant les adaptations hâtives et superficielles, elles demeurent pleinement justifiées. (...) Mais dans les détails relatifs aux contenus, elles ont été dépassées, après avoir rempli leur devoir pastoral à un moment précis ⁵⁸. »

Peut-on dire que celui qui écrit la déclaration suivante soit un évêque doctrinalement sûr ? « Ce serait absurde de vouloir revenir en arrière, retourner à un système de chrétienté politique. Mais il est vrai que nous nous sentons une responsabilité dans ce monde et désirons lui apporter notre contribution de catholiques. Nous ne souhaitons pas imposer le catholicisme à l'Occident, mais nous voulons que les valeurs fondamentales du christianisme et les valeurs libérales dominantes dans le monde d'aujourd'hui puissent se rencontrer et se féconder mutuellement ⁵⁹. »

L'examen de ces quelques déclarations du cardinal Ratzinger manifeste qu'il peut difficilement être considéré comme un évêque réellement sûr au plan doctrinal.

Examinons maintenant le plan pastoral. Il découle évidemment du plan doctrinal. A doctrine fautive, ambiguë ou douteuse correspond une pratique déviante, dangereuse ou malsaine. L'activité pastorale d'un évêque vis-à-vis des « catholiques *Ecclesia Dei* » touche principalement le choix des candidats aux ordres sacrés, puisque la Fraternité Saint-Pierre, comme le monastère du Barroux et la Fraternité Saint-Vincent Ferrier, s'administrent eux-mêmes ⁶⁰.

⁵⁷ — Cardinal Ratzinger, *Les principes de la théologie catholique*, Téqui, 1985, p. 426-427.

⁵⁸ — Cardinal Ratzinger, « Magistère et théologie », *L'Osservatore romano*. Édition hebdomadaire en langue française, 10 juillet 1990, p. 9.

⁵⁹ — Cardinal Ratzinger, *Le Monde*, 17 novembre 1992.

⁶⁰ — D'après des informations sérieuses, la Fraternité Saint-Pierre a procédé récemment à l'élection canonique d'un nouveau supérieur général. Un candidat autre que l'abbé Bisig, actuel supérieur, a recueilli

Au vu de la doctrine exposée plus haut, peut-on dire avec certitude que le choix des futurs ordinands « catholiques *Ecclesia Dei* » sera fait par le cardinal Ratzinger dans l'esprit de la Tradition ? Ne doit-on pas craindre que les plus traditionnels ne soient écartés, sous des prétextes divers, au profit des plus libéraux ? En conséquence, quelle garantie d'évolution dans le sens de la Tradition possèdent la Fraternité Saint-Pierre ou le Barroux, puisqu'ils dépendent entièrement de ces choix ?

Ainsi, le cardinal Ratzinger peut difficilement être considéré comme un évêque réellement sûr au plan pastoral.

Examinons enfin le plan sacramentel. L'action de l'évêque vis-à-vis des « catholiques *Ecclesia Dei* » touche en ce domaine trois points principaux : les saintes huiles du Jeudi Saint, les confirmations et la collation des ordres sacrés.

Mais avant cela, il y a les ordres mêmes de l'évêque. Il faut rappeler que le cardinal Ratzinger a été sacré en 1977, donc avec le rite nouveau. Or, il pèse sur ce nouveau rite des doutes, d'une part dans sa formule latine, d'autre part dans ses traductions vernaculaires, mais surtout dans les cérémonies concrètes d'ordination et de sacre qui sont trop souvent gravement fantaisistes ou accompagnées de déclarations du consécrateur ou du consacré qui entraînent de légitimes inquiétudes sur l'intention nécessaire à la validité.

En ce qui concerne les saintes huiles, il existe des doutes en raison du changement de matière intervenu, puisque l'huile d'olive, strictement requise jusqu'à Vatican II, peut maintenant être remplacée par n'importe quelle huile. Mgr Lefebvre a exprimé à plusieurs reprises ces doutes graves. Or, tant la Fraternité Saint-Pierre que le Barroux ou la Fraternité Saint-Vincent Ferrier reçoivent désormais leurs saintes huiles du diocèse où se trouvent leurs maisons et chapelles. Qu'en est-il alors de l'extrême-onction qu'ils confèrent avec ces huiles ?

Il existe enfin des doutes graves sur la confirmation donnée selon le nouveau rite, tant en ce qui concerne la forme, car la grâce propre de la confirmation n'est pas clairement exprimée, qu'en ce qui concerne la matière, puisque l'huile de la confirmation est précisément une de celles bénites le Jeudi Saint. Mgr Lefebvre a toujours considéré qu'après une prudente enquête le doute pouvait être tel qu'il autorisait des reconfirmations sous condition. Or, en dehors des (rares) cérémonies de confirmation effectuées dans les chapelles des « catholiques *Ecclesia Dei* », leurs fidèles sont désormais obligés de recourir au ministère des évêques actuels, donc à une forme et une matière susceptibles de créer le doute.

Pour les ordres sacrés, il semble que les rites utilisés pour les « catholiques *Ecclesia Dei* » soient à ce jour exclusivement les rites traditionnels. Il n'y a donc pas de doute particulier à exprimer sur ce point.

la majorité des suffrages. Rome a cependant exigé le maintien de l'abbé Bisig comme supérieur. Il semble s'agir d'une mesure provisoire, qui ne remet pas en cause l'autonomie canonique de la Fraternité Saint-Pierre et sa capacité ordinaire à s'administrer elle-même selon ses statuts.

Précisons bien notre propos : il n'est nullement polémique. Nous ne prétendons pas « enfermer » le cardinal Ratzinger dans quelques déclarations doctrinales éparses, en oubliant d'autres déclarations qui vont dans un sens beaucoup plus traditionnel. Nous n'entendons pas mettre en doute sa bonne volonté pastorale dans le choix des futurs ordinands. Nous ne voulons pas jeter la suspicion sur la validité de sa consécration épiscopale, ni prétendre que les confirmations qu'il confère selon le nouveau rite soient systématiquement invalides, ni affirmer que les saintes huiles utilisées par le Barroux, la Fraternité Saint-Pierre ou la Fraternité Saint-Vincent Ferrier soient dénuées de valeur sacramentelle.

Ce que nous avons voulu souligner, par l'exemple du cardinal Ratzinger, c'est que les « catholiques *Ecclesia Dei* » ne possèdent pas d'évêque qui, sur le plan doctrinal, sur le plan pastoral et sur le plan sacramentel, soit absolument sûr et absolument traditionnel. Ils n'ont donc pas réellement obtenu sur ce point ce que Mgr Lefebvre réclamait légitimement et se trouvent de ce fait dans une situation très précaire.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils obtenu la pleine liberté de conserver et de prêcher la Tradition ?

Le but essentiel des tractations menées avec Rome et les évêques diocésains était évidemment de pouvoir poursuivre dans la régularité canonique l'œuvre de la Tradition. Cela comprenait la faculté de conserver pour soi-même la Tradition intégrale et la possibilité de prêcher la foi et de distribuer les sacrements à tous les fidèles dans l'esprit de cette Tradition. Nous devons donc nous poser la question de savoir si les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont obtenu cette pleine liberté, qui serait la justification la plus éclatante du bien-fondé des tractations et des accords.

Or, en passant en revue les divers accords obtenus, il est facile de se rendre compte que cette pleine liberté n'a nulle part été obtenue. Tous ceux qui ont signé des accords sont tenus d'adhérer progressivement au concile Vatican II et à ses orientations, tandis que leur liberté de prêcher la Tradition comme de distribuer les sacrements dans les rites traditionnels est strictement réduite à des groupes de fidèles bien définis.

Ainsi, le Barroux peut « développer un rayonnement pastoral par des œuvres d'apostolat et conserver les ministères actuellement assumés, *compte tenu* des canons 679-683 qui portent sur la collaboration organisée entre les instituts religieux et le clergé séculier et sur la coordination de toutes les œuvres et activités apostoliques sous la direction de l'évêque diocésain (can. 680) ⁶¹. »

« Les moines du Barroux ont des activités pastorales qui ont posé des problèmes les années précédentes car ils agissaient indépendamment des prêtres, des

⁶¹ — Lettre de Mgr Bouchex, archevêque d'Avignon, datée du 17 août 1988.

structures diocésaines et de l'évêque. (...) Je leur ai demandé de limiter autant que possible leurs activités pastorales. (...) Ils ont compris, semble-t-il, en ce qui concerne les baptêmes. Je leur ai demandé de n'en faire aucun au monastère et d'aiguiller les demandes vers les curés de paroisse. Ils ont accepté et je n'ai pas entendu dire que, depuis cet été, ils aient fait de nouveaux baptêmes. (...) Pour le reste, ils continuent leurs activités. (...) Pour l'instant, je tolère. Je veux progresser le plus possible avec eux dans un climat de paix. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient cesser leurs activités du jour au lendemain, aussi je tolère. (...) Ils n'ont pas de mission canonique. Ils bénéficient simplement d'un consentement bienveillant pour ne pas envenimer les choses ⁶². »

Mais, lorsqu'un groupe de plus de trois cents fidèles de Carpentras a demandé l'autorisation d'une messe traditionnelle à ce même évêque, le refus a été clair et définitif. « Autoriser la célébration d'une nouvelle messe selon l'*Ordo* de saint Pie V à Carpentras revient à créer une sorte de nouvelle paroisse et à diviser encore plus les catholiques ⁶³. »

La situation est strictement identique à Lyon. « J'ai confié à l'abbé Laffargue, en urgence et à titre provisoire, la chapelle Notre-Dame des Martyrs. Il ne s'agit évidemment pas d'une paroisse mais d'un sanctuaire ouvert aux fidèles qui désirent suivre la tradition tridentine de la messe. (...) Il faut aider les fidèles attachés à la messe tridentine mais fidèles au pape et aux évêques à progresser dans la communion vivante de l'Église ⁶⁴. »

« Quant à ceux qui, non sans mérite, ont refusé l'acte schismatique du 30 juin et demandé la réconciliation, il est clair qu'ils doivent, avec notre aide amicale et priante, confiante, patiente, mais exigeante, progresser sur le chemin de l'adhésion véritable au concile "dans sa totalité" ⁶⁵. »

« Je pensais que ceux qui ont publiquement refusé de glisser sur la pente du schisme adhèreraient au concile de façon plus claire. Je n'ai pas assez mis en pratique la sagesse lyonnaise selon laquelle "il faut laisser du temps au temps". (...) La plupart des adhésions ont été sincères et j'ai la preuve que beaucoup des "ralliés" étudient le concile et s'efforcent de le comprendre. Mais je n'avais pas réalisé que certains venaient d'aussi loin. Quand, pendant des années, on a entendu dire que l'épiscopat français trahissait l'Église et que Vatican II était infidèle à la Tradition, il faut vraiment du courage pour remonter le courant. En ce sens, j'admire ceux qui ont quitté Mgr Lefebvre. Mais cette admiration ne m'empêche pas de souhaiter qu'ils

⁶² — « L'archevêque d'Avignon parle de ses relations avec la communauté bénédictine », *La Croix l'Événement*, 9 février 1989.

⁶³ — Lettre de Mgr Bouchex, archevêque d'Avignon, 23 mars 1991, in *Fideliter* 86, mars-avril 1992, p. 46.

⁶⁴ — Communiqué du cardinal Decourtray, archevêque de Lyon, à son conseil presbytéral, été 1988.

⁶⁵ — « Progresser dans la fidélité au concile. Discours d'introduction du cardinal Decourtray à l'assemblée de l'épiscopat à Lourdes », *La Documentation catholique* 1973, 4 décembre 1988.

avancent un peu plus vite et que leur adhésion au concile soit plus nette et plus rayonnante ⁶⁶. »

« L'organisation d'activités apostoliques habituellement confiées au curé de la paroisse – catéchismes, réunions de formation, regroupement de fidèles, visites à domicile, etc. – doit concerner seulement les fidèles rattachés à la communauté de la Fraternité Saint-Pierre. (...) Seules les cérémonies des membres de la Fraternité Saint-Pierre peuvent être célébrées selon le rite de 1962 (en latin) avec l'autorisation du curé de St-Jean-St-Georges ⁶⁷. »

Nous trouvons une situation identique à Versailles. « Les trois prêtres qui célèbrent à Notre-Dame des Armées sont venus me trouver : ensemble nous avons précisé le cadre de la situation dans laquelle nous voulions vivre, ils ont accepté et sont restés en pleine communion avec leur évêque selon le souhait de Jean-Paul II. Cette communauté de 800 à 1 000 personnes célèbre aujourd'hui avec sa sensibilité, en utilisant des livres liturgiques de 1962, mais elle devient peu à peu une communauté catholique romaine qui n'est pas opposée au concile ⁶⁸. »

La doctrine est la même en Suisse, aux USA ou à Metz. « La prescription générale est maintenue, selon laquelle toute célébration selon le rite dit de saint Pie V est soumise à autorisation de l'évêque. Une telle autorisation doit être donnée par écrit pour des groupes bien déterminés et après qu'aient été vérifiées les conditions d'usage ⁶⁹. »

« La célébration de la messe selon le missel de 1962 est un privilège et non un droit. (...) Les gens qui participent à une messe célébrée en latin selon le missel romain de 1962, ne constituent pas une paroisse. Ils sont un groupe de fidèles qui profitent du privilège accordé par le Saint-Père. Tous demeurent paroissiens de leur paroisse de résidence. (...) Conformément au privilège accordé par le Saint-Père pour la célébration de la messe en latin, il faut noter que tous les autres sacrements doivent être reçus dans les paroisses des participants. (...) On donnera une série d'instructions sur "l'esprit et la théologie" du concile Vatican II, afin d'aider les participants à approfondir leur appréciation et leur compréhension personnelle de la sainte liturgie dans la vie de l'Église et des catholiques ⁷⁰. »

En ce qui concerne la célébration de la messe de saint Pie V, « cette situation est à mes yeux une parenthèse miséricordieuse pour des personnes qui doivent s'approprier progressivement l'*Ordo missæ* de Paul VI, car il ne saurait être question

⁶⁶ — « Interview de Mgr Decourtray », *La Croix l'Événement*, 28 septembre 1989.

⁶⁷ — *Convention entre la paroisse Saint-Jean-Saint-Georges et la Fraternité Saint-Pierre*, 20 décembre 1989. Cf. *La Croix l'Événement*, 22 décembre 1989.

⁶⁸ — « Interview de Mgr Thomas, évêque de Versailles », *La Croix l'Événement*, 1^{er} juillet 1989.

⁶⁹ — Communiqué de Mgr Schwery, évêque de Sion, le 26 octobre 1990.

⁷⁰ — Déclaration de la conférence épiscopale des USA, été 1990.

de faire du rituel tridentin un nouveau rite latin comme il en a existé et existe encore ⁷¹. »

La convergence de ces déclarations épiscopales, qui pourrait sembler étonnante, est tout simplement un fruit de la doctrine officielle de la commission *Ecclesia Dei* et du pape lui-même.

« La commission *Ecclesia Dei* a l'intention de faire en sorte d'insérer le mieux possible les catholiques "traditionnels" dans les structures d'Églises existantes. Rien n'empêche un évêque de créer pour ces fidèles des paroisses personnelles, comme l'a fait déjà plus d'un évêque. Mais il faut éviter le danger que ces fidèles forment un ghetto à part, car de cette manière ils se priveraient de la communion de l'Église vivante et en même temps de toute influence sur l'ensemble de l'Église ⁷². »

« Parmi les fidèles attachés à la Fraternité Saint-Pierre, quelques-uns paraissent vraiment convaincus que seul un retour à la liturgie d'avant le concile pourra tirer l'Église de la crise actuelle. C'est, bien sûr, une manière de voir que nous ne partageons pas et que nous avons cherché à corriger ⁷³. »

« Notre travail est devenu encore plus actuel et nécessaire. Il faut montrer à ces frères dans la foi que l'Église est toujours prête à les recevoir comme une mère. L'Église exige ce qui doit être exigé, comme par exemple la reconnaissance de la valeur juridique et doctrinale de la nouvelle liturgie ⁷⁴. »

« Considérant que l'archevêque d'Avignon a fait vraiment beaucoup en faveur des fidèles traditionalistes, il est difficile de ne pas accepter les raisons qu'il invoque pour motiver son refus de votre demande. Considérant d'autre part que les facultés données à notre commission par le Saint-Père ne nous permettent pas d'agir en pareille matière sans le concours de l'évêque du lieu, il ne nous reste, pour le moment, que de vous conseiller la patience ⁷⁵. »

Le pape Jean-Paul II note après les sacres que « d'autres, et cela est très regrettable [*valde dolendum est*], se sont repliés de façon partielle et exclusive sur les anciennes formes liturgiques, considérées par certains comme la seule garantie d'orthodoxie pour la foi ⁷⁶. »

« Depuis les événements douloureux de juin 1988, votre attachement au successeur de Pierre s'est constamment affirmé et il m'est agréable de savoir que vos relations avec l'Église diocésaine deviennent chaque jour plus loyales et plus fraternelles. Vous avez été également, pour les moniales bénédictines de l'Annonciation qui sont en train de construire leur monastère non loin du vôtre, un

⁷¹ — Mgr Raffin, évêque de Metz, *La Nef*, novembre 1992.

⁷² — Lettre de la commission *Ecclesia Dei* du 23 novembre 1990, in *Fideliter* 80, mars-avril 1991, p. 70.

⁷³ — « *Begabung* : Paul Augustin Mayer. Ein Kardinal wider das Schisma (Interview) », *30 Tage in Kirche und Welt* 6, 1991, p. 62.

⁷⁴ — « *Begabung* : Paul Augustin Mayer. Ein Kardinal wider das Schisma (Interview) », *30 Tage in Kirche und Welt* 6, 1991, p. 64.

⁷⁵ — Lettre de la commission *Ecclesia Dei*, 24 septembre 1991, in *Fideliter* 86, mars-avril 1992, p. 48.

⁷⁶ — Jean-Paul II, lettre apostolique *Quinto iam lustrum expleto* de 1989.

précieux encouragement et un appui constant dans leur chemin de communion, et vous avez contribué d'une manière particulièrement heureuse et efficace à affermir leurs liens avec le diocèse. Le Saint-Siège a concédé à votre monastère la faculté d'utiliser les livres liturgiques en usage en 1962. (...) Il est bien évident que, loin de chercher à mettre un frein à l'application de la réforme entreprise après le concile, cette concession est destinée à faciliter la communion ecclésiale des personnes qui se sentent liées à ces formes liturgiques ⁷⁷. »

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » n'ont donc pas reçu la liberté de garder la Tradition : les concessions qui leur ont été faites n'ont pour but que de faciliter leur adhésion au concile. Ils n'ont pas reçu la liberté pleine et entière de prêcher la foi traditionnelle et de distribuer les sacrements : les permissions qui leur ont été accordées ne concernent que des groupes de fidèles restreints, et encore dans des limites tout à fait étroites, ainsi qu'on le constate dans « l'affaire de Carpentras ⁷⁸ ». Ils n'ont donc pas réellement obtenu ce que Mgr Lefebvre réclamait légitimement, ce qu'eux-mêmes espéraient par leurs accords, ce qui était essentiel et le restera toujours. Ils se trouvent de ce fait sur ce point dans une situation très précaire.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont affirmé que les négociations manifestaient un état d'esprit tout à fait nouveau à Rome. « Au moment précis où Rome donnait des signes inattendus de sa volonté de prendre une autre direction, Mgr Lefebvre a refusé, dans une méconnaissance incroyable de la situation, la main que Rome lui tendait ⁷⁹. »

Cependant, comme nous venons de le voir, les « catholiques *Ecclesia Dei* » n'ont pu obtenir de Rome, malgré cet « esprit nouveau », ni une participation quelconque à la commission *Ecclesia Dei*, ni un évêque réellement traditionnel, ni surtout la liberté pleine et entière de conserver pour eux-mêmes et de prêcher autour d'eux la Tradition intégrale. L'impossibilité pratique de s'entendre avec Rome tout en conservant la foi traditionnelle apparaît ainsi de la façon la plus claire.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils conservé les positions doctrinales d'avant les sacres ?

Cependant, notre démonstration n'est pas encore complète. En effet, l'abbé Bisig a déjà répondu à notre précédente conclusion en remarquant : « Ce qui a été

⁷⁷ — « Audience du Saint-Père aux religieux de l'abbaye Sainte-Madeleine du Barroux », *L'Osservatore romano*. Édition hebdomadaire en langue française, 2 octobre 1990.

⁷⁸ — Cf. « Le dossier de Carpentras », *Fideliter* 86, mars-avril 1992, p. 42-49.

⁷⁹ — Abbé Engelbert Recktenwald, « Was will die Priesterbruderschaft St. Petrus ? », *Pur-Magazin* 1, 1989, p. 9.

obtenu par peu de prêtres et de séminaristes et sans évêque propre, est sans proportion avec ce qu'aurait pu obtenir toute la Fraternité Saint-Pie X sur la base du protocole d'accord du 5 mai 1988 ⁸⁰. »

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » n'ont donc pas obtenu de Rome tout ce que Mgr Lefebvre réclamait légitimement. Mais, pour compléter notre démonstration, nous devons maintenant examiner s'ils ont au moins conservé les positions doctrinales qu'ils tenaient avant 1988. Dans la négative, il deviendra absolument et définitivement clair qu'aucun accord avec la Rome actuelle ne peut aboutir au maintien de la Tradition.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils conservé leur opposition à la réforme liturgique ?

Au départ, les déclarations des « catholiques *Ecclesia Dei* » étaient empreintes, au sujet de la réforme liturgique, de la plus grande fermeté. Au moment même où il déclarait publiquement quitter la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Bisig déclarait : « Il ne s'agit pas de descendre au stade des compromis, surtout en ce qui concerne la liturgie ⁸¹. » De la même façon, en publiant son accord avec Rome, dom Gérard rappelait la condition qu'il y avait posée : « Que *nulle contrepartie* doctrinale ou *liturgique* ne soit exigée de nous et que nul silence ne soit imposé à notre prédication antimoderniste ⁸². »

Cependant, au cours des mois, la position des « catholiques *Ecclesia Dei* » a largement évolué au sujet de la réforme liturgique.

Premièrement, on a posé que la célébration de la liturgie traditionnelle servirait à restaurer un esprit traditionnel dans la célébration de la nouvelle liturgie. « Je pense que l'ancienne liturgie permet à ceux qui disent le nouvel *ordo* de le comprendre dans un sens traditionnel, ce qui est important. Dans une conférence, le cardinal Ratzinger regrettait que la réforme liturgique soit malheureusement trop souvent comprise comme étant en rupture avec la théologie traditionnelle du sacrifice de la messe. C'est là que nous pouvons, en continuant l'ancienne liturgie, avoir un rôle important dans l'Église, pour souligner cette continuité de la théologie sur la messe ⁸³. »

« Le pape a insisté à juste titre dans sa dernière lettre sur le fait que la messe doit être célébrée avec la dignité et le respect voulus. C'est aussi notre requête. Et justement, si l'autorisation de célébrer à nouveau la messe dans l'ancien rite était

⁸⁰ — Lettre de l'abbé Bisig aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X. Cette lettre n'est pas datée, mais se situe dans le courant de l'année 1989, puisque l'annexe, signée de l'abbé Christian Gouyau, fait référence à *Fideliter* de mars-avril 1989 et au *Chardonnet* de mars 1989.

⁸¹ — Abbé Bisig, « Adieu, Monseigneur », *Trente jours*, août-septembre 1988, p. 63.

⁸² — « Feu vert pour le monastère du Barroux. Déclaration de dom Gérard », *Présent*, 18 août 1988.

⁸³ — Abbé Bisig, *La Nef*, septembre 1991.

étendue davantage, cela pourrait conduire à ce que la nouvelle liturgie soit célébrée de façon plus digne ⁸⁴. »

Deuxièmement, on a lancé l'idée que la liturgie traditionnelle devienne un rite parmi d'autres. « Ne serait-il pas possible d'apaiser l'inquiétude des catholiques traditionnels par une déclaration du Saint-Siège reconnaissant et favorisant la dignité du rite ancien comme forme du rite romain ? Ne pourrait-on alors appliquer de façon analogue à cette liturgie millénaire les termes du concile Vatican II sur la parité de tous les rites ? Le rite traditionnel vivrait alors selon un statut semblable à celui dont jouissaient dans l'Église des rites vénérables tels que le dominicain, le lyonnais et l'ambrosien ⁸⁵. »

Troisièmement, l'attachement à la liturgie traditionnelle a été proposé comme une simple préférence personnelle. « A ce propos, notre mission est d'abord très humble : il s'agit d'enrichir l'offre liturgique ⁸⁶. » Dans le même article (p. 26), l'attachement à la liturgie traditionnelle est considéré comme un simple charisme, c'est-à-dire comme une grâce dont l'absence ne signifie nullement un défaut.

« Devant les enjeux formidables de cette fin de siècle, on a autre chose à faire que de se chipoter pour des questions secondaires. (...) Arrêtons d'user notre énergie à cette querelle de rite. Nos approches différentes peuvent être source d'un enrichissement mutuel ⁸⁷. »

Quatrièmement, on en est venu à proposer une nouvelle réforme liturgique, qui mêlerait les apports de la liturgie traditionnelle et de la nouvelle liturgie. Il faut « jeter les bases d'une réforme de la liturgie plus fidèle à ce qu'avait demandé le concile ⁸⁸. »

Les conséquences pratiques n'ont pas tardé pas à se faire sentir. Les « catholiques *Ecclesia Dei* » rejettent désormais ouvertement la pastorale de la Fraternité Saint-Pie X, fondée sur une abstention habituelle de la nouvelle liturgie. L'abbé Recktenwald écrit ainsi avec un certain mépris : « La solution s'énonça plus tard ainsi [dans la Fraternité Saint-Pie X] : mieux vaut ne pas avoir de messe dominicale que d'assister au nouveau rite ⁸⁹. »

Des fidèles nous assurent, en particulier, que des prêtres de la Fraternité Saint-Pierre conseillent à ceux qui n'ont pas l'occasion d'assister régulièrement à la messe traditionnelle de se rendre une fois par mois à Wigratzbad, séminaire de ladite Fraternité, et d'assister les autres dimanches à la nouvelle messe. De la même façon,

⁸⁴ — Abbé Bisig, « ...So ist das Mißtrauen leider berechtigt », *Una Voce Korrespondanz* 4, 1989, p. 243.

⁸⁵ — Dom Gérard, *Lettre aux amis du monastère* 54, premier trimestre 1991.

⁸⁶ — Abbé Recktenwald, « Zur Situation der Kirche in unserer Zeit », *Das Abenteuer des Glaubens*, novembre 1989, p. 10.

⁸⁷ — Abbé Christian Laffargue, entretien avec le journaliste Bertrand Révillon, mai 1992.

⁸⁸ — Dom Gérard, *Lettre aux amis du monastère* 62. Cf. l'ensemble de la campagne d'opinion du monastère du Barroux à ce sujet, appuyée notamment sur les ouvrages de Mgr Gamber.

⁸⁹ — Abbé Recktenwald, « Wenn ein Bischof mit Rom bricht, werde ich es nicht sein », *Deutsche Tagespost* 42, 1991, p. 5.

le Jeudi Saint 1990, à la cathédrale d'Avignon, dom Gérard a participé activement (habit de chœur, baiser de paix, etc.) à la messe chrismale célébrée dans le nouveau rite, au banc réservé aux religieux. D'autres faits significatifs et bien avérés vont dans le même sens, notamment de la part de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier.

Ces divers témoignages corroborent une impression d'ensemble de l'observateur extérieur : il existe depuis 1988, de la part des « catholiques *Ecclesia Dei* », une évolution importante de leurs positions sur la réforme liturgique. Ils se sont éloignés des positions que soutenait Mgr Lefebvre bien avant 1988.

Les affirmations de Mgr Lefebvre, durant toute l'époque où les actuels « catholiques *Ecclesia Dei* » furent ses amis, ses disciples et ses soutiens militants, sont en effet sans aucune ambiguïté devant l'histoire. Pour le manifester, nous allons citer quelques-unes des plus expressives déclarations de cette époque.

Mgr Lefebvre déclarait en 1972 : « Je vous avoue que je me vois incapable, sincèrement incapable, de fonder un séminaire avec la nouvelle messe. (...) Le problème actuel de la messe est un problème extrêmement grave pour la sainte Église ⁹⁰. »

Il déclarait en 1975 : « Il est psychologiquement, pastoralement, théologiquement impossible pour les catholiques d'abandonner une liturgie qui est vraiment l'expression et le soutien de leur foi pour adopter de nouveaux rites qui ont été conçus par des hérétiques, sans mettre leur foi dans le plus grand péril ⁹¹. »

Il déclarait en 1976 : « Le rite nouveau de la messe exprime une nouvelle foi, une foi qui n'est pas la nôtre, une foi qui n'est pas la foi catholique. (...) Ce rite nouveau est sous-tendu et si je puis dire suppose une autre conception de la religion catholique, une autre religion ⁹². » « Il s'agit de l'incompatibilité radicale entre l'Église catholique et l'Église conciliaire, la messe de Paul VI représentant le symbole et le programme de l'Église conciliaire ⁹³. » « Le nouveau rite de la messe est un rite bâtard, les sacrements réformés sont des sacrements bâtards, nous ne savons plus si ce sont des sacrements qui donnent la grâce ou ne la donnent pas, nous ne savons plus si cette messe donne le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou si elle ne les donne pas ⁹⁴. »

Il déclarait en 1977 : « La confusion, l'imprécision, les modifications des documents sur la liturgie, la précipitation dans l'application, manifestent à l'évidence qu'il ne s'agit pas d'une réforme inspirée par l'Esprit-Saint. (...) Il est impossible que l'Esprit-Saint ait inspiré la définition de la messe selon l'article 7 de l'*Institutio generalis* ⁹⁵. » « C'est un devoir de s'abstenir habituellement d'assister à la nouvelle

⁹⁰ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 162 et 166.

⁹¹ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 282.

⁹² — « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977, p. 125 et 126.

⁹³ — « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977, p. 143.

⁹⁴ — « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977, p. 190.

⁹⁵ — Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Éditions Saint-Gabriel, 1977, p. 7-8.

messe, de n'accepter une assistance que dans les cas exceptionnels : mariage, enterrement, et que si l'on a la certitude morale que la messe est valide et non sacrilège. Et cela vaut pour toute la réforme liturgique. Mieux vaut ne se rendre qu'une fois par mois à la véritable messe, et même d'une manière plus espacée encore s'il le faut, plutôt que de participer à un rite qui a une saveur protestante, qui nous prive de l'adoration due à Notre-Seigneur et peut-être même de sa présence ⁹⁶. »

Il déclarait en 1978 : « Il est certain que la nouvelle messe représente une dévalorisation très sensible du mystère sacré aussi bien dans l'expression de la foi catholique que dans les réalités divines de ce mystère. (...) Nous voulons garder la foi catholique par la messe catholique, non par une messe œcuménique *favens hæresim*. (...) Cette entente avec les protestants dans l'œcuménisme libéral a produit la nouvelle liturgie, équivoque, bâtarde, qui donne la nausée aux vrais catholiques, même si elle est parfois valide ⁹⁷. »

Il déclarait en 1979 : « Je considère qu'un esprit de tendance moderniste et protestante se manifeste dans la conception de la nouvelle messe et d'ailleurs de toute la réforme liturgique. (...) Ce qui est stupéfiant, c'est qu'un *Ordo missæ* de saveur protestante, et donc *favens hæresim*, ait pu être diffusé par la curie romaine ⁹⁸. » « Au sujet de la nouvelle messe, détruisons immédiatement cette idée absurde : si la messe nouvelle est valide, donc on peut y participer. L'Église a toujours défendu d'assister aux messes des schismatiques et des hérétiques, même si elles sont valides. Il est évident qu'on ne peut assister à des messes sacrilèges, ni à des messes qui mettent notre foi en danger. (...) Ces messes nouvelles non seulement ne peuvent être l'objet d'une obligation pour le précepte dominical, mais on doit leur appliquer les règlements canoniques que l'Église a coutume d'appliquer à la *communicatio in sacris* avec les cultes orthodoxes schismatiques et avec les cultes protestants ⁹⁹. »

Il déclarait en 1982 : « Nous disons que le *Novus ordo missæ* et les nouveaux rites sont mauvais parce que l'intention qui a présidé à ces changements est mauvaise et parce que les modifications apportées dans les rites sont opposées à la doctrine de la sainte messe et des sacrements. (...) Il faut refuser ces réformes et s'inspirer, pour la pastorale, du comportement de l'Église vis-à-vis des rites schismatiques et hérétiques ¹⁰⁰. »

⁹⁶ — Mgr Lefebvre, *Le coup de maître de Satan*, Éditions Saint-Gabriel, 1977, p. 46.

⁹⁷ — « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979, p. 84, 85 et 106. Notons qu'il s'agit d'une réponse officielle à la Congrégation pour la doctrine de la foi.

⁹⁸ — « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979, p. 146 et 147.

⁹⁹ — *Position de Mgr Lefebvre sur la nouvelle messe et le pape*. Ce texte fut largement diffusé à l'époque, au point que la Congrégation pour la doctrine de la foi en prit connaissance (cf. « Mgr Marcel Lefebvre et le Vatican », *Itinéraires* hors série d'août 1982, p. 44).

¹⁰⁰ — « Principes et directives de l'action pastorale de la Fraternité Saint-Pie X dans la situation actuelle de l'Église. Actes du chapitre général de septembre 1982 », *Cor unum* 13, octobre 1982, p. 5-6. Rappelons que c'est au cours de ce chapitre général que l'abbé Josef Bisig devint deuxième assistant de la Fraternité Saint-Pie X.

Il déclarait en 1983 : « La nouvelle messe est en rupture profonde avec la Tradition et le magistère de l'Église. (...) La réforme liturgique de style protestant est l'une des plus grandes erreurs de l'Église conciliaire et des plus ruineuses de la foi et de la grâce ¹⁰¹. »

Il déclarait en 1985 : « Le *Novus ordo missæ* s'aligne sur les conceptions protestantes, ou tout au moins s'en rapproche dangereusement. (...) La nouvelle messe, même dite avec piété et dans le respect des normes liturgiques, tombe sous le coup des mêmes réserves, puisqu'elle est imprégnée d'esprit protestant. Elle porte en elle un poison préjudiciable à la foi. Cela étant posé, le catholique français d'aujourd'hui retrouve les conditions de pratique religieuse qui sont celles des pays de mission. (...) Les fidèles de notre pays devraient faire l'effort d'assister une fois par mois à la messe de toujours, vraie source de grâce et de sanctification, dans un des lieux où elle continue d'être en honneur ¹⁰². »

Pour finir, citons un document officiel de la Fraternité Saint-Pie X, que tout candidat au sous-diaconat doit signer. Sauf erreur de notre part, les abbés Gouyaud, Jacquemin, du Faÿ de Choisinet, Gervais, Recktenwald, membres fondateurs de la Fraternité Saint-Pierre, ont signé ce document. Par ailleurs, les abbés Bisig et Baumann, respectivement directeur et directeur-adjoint de séminaire, n'ont pu en ignorer l'existence, puisqu'ils l'ont fait signer à leurs séminaristes.

Ce document ne présente aucune ambiguïté en ce qui concerne la nouvelle liturgie : « J'admets que les messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du *Novus ordo missæ*, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité de ses modes de célébration, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand. J'affirme que le nouveau rite de la messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie de manière expresse, mais qu'il "s'éloigne, de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe", et que pour cette raison ce nouveau rite est en soi mauvais. C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques, et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe ¹⁰³. »

Nous n'avons nullement à juger les personnes, les intentions, les raisons individuelles. Seuls les faits historiques scientifiquement constatables doivent nous arrêter. Nous constatons donc, au vu de nombreuses et convergentes déclarations, qu'en ce qui concerne la réforme liturgique, les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont abandonné certaines des positions tenues de façon officielle et constante par

¹⁰¹ — *Lettre ouverte au pape et Bref résumé des principales erreurs de l'ecclésiologie conciliaire*, *Fidélité* 36, décembre 1983, p. 11. Notons qu'il s'agit d'une lettre *publique* envoyée à Jean-Paul II par Mgr de Castro Mayer et Mgr Lefebvre.

¹⁰² — Mgr Lefebvre, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Albin Michel, 1985, p. 36 et 43.

¹⁰³ — *Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X*.

Mgr Lefebvre. Il y a eu de leur part une évolution dans le sens d'une acceptation beaucoup plus large, sinon complète, de la réforme liturgique telle qu'elle s'est historiquement déroulée.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils conservé leur opposition à la liberté religieuse ?

Nous constatons, en ce qui concerne la déclaration sur la liberté religieuse, une évolution semblable à celle que nous venons de signaler pour la réforme liturgique.

La Fraternité Saint-Pierre a modifié de façon importante son attitude sur ce sujet par rapport à celle que ses membres manifestaient avant 1988. L'abbé Recktenwald, porte-parole actif de la Fraternité Saint-Pierre, confesse qu'aujourd'hui, à part la Fraternité Saint-Pie X, l'Église entière accepte la liberté religieuse ¹⁰⁴. Il laisse ainsi clairement entendre que la Fraternité Saint-Pierre accepte elle aussi la liberté religieuse définie à Vatican II.

Il récuse la position traditionnelle de la Fraternité Saint-Pie X, qui a toujours affirmé que la modification récente des concordats était *l'expression* d'une doctrine nouvelle, en rupture avec la doctrine traditionnelle. « En pratique, cette manière de voir signifierait que l'immense crise qui existe à l'intérieur de l'Église se réduit aux changements de concordat entre le Saint-Siège et l'Espagne, le Valais et quelques autres pays où la religion catholique n'est plus reconnue religion d'État ¹⁰⁵. »

Dans une conférence du cardinal Ratzinger parue dans le bulletin de la Fraternité Saint-Pierre, la liberté religieuse postconciliaire est explicitement soutenue et défendue, sans pour autant être interprétée dans le sens de la Tradition, ni recevoir aucune réserve de la Fraternité Saint-Pierre ¹⁰⁶.

Il ressort d'ailleurs de nombreuses discussions et conversations que la Fraternité Saint-Pierre récuse désormais la conception traditionnelle de la liberté religieuse, telle que les papes l'avaient entendue jusqu'à Pie XII inclusivement et qu'elle s'est ralliée à la nouvelle conception issue de Vatican II. Il n'est plus question pour elle de chercher à interpréter *Dignitatis humanæ* dans le sens de la Tradition, mais plutôt de chercher à interpréter la Tradition dans le sens de *Dignitatis humanæ*.

La Fraternité Saint-Pierre subit en réalité, sur cette question de la liberté religieuse, une évolution parallèle à celle de tous les autres « catholiques *Ecclesia Dei* ».

¹⁰⁴ — Abbé Recktenwald, « *Was will die Priesterbruderschaft St. Petrus ?* », *Pur-Magazin* 1, 1989, p. 9.

¹⁰⁵ — Abbé Recktenwald, « *Was will die Priesterbruderschaft St. Petrus ?* », *Pur-Magazin* 1, 1989, p. 10.

¹⁰⁶ — Cardinal Ratzinger, « *Der Auftrag der Religion angesichts der gegenwärtigen Krise von Friede und Gerechtigkeit* », *Informationsblatt der Priesterbruderschaft St. Petrus* 7, 1990, p. 10.

La première communauté en date à avoir entrepris cette évolution est la Fraternité Saint-Vincent Ferrier qui, dans une lettre datée de l'hiver 1988, déclarait : « Nous avons acquis une première conviction : l'opposition formelle *Quanta cura-Dignitatis humanæ* n'est pas fondée dans le sens authentique des textes. (...) La Déclaration sur la liberté religieuse est faible, équivoque, dangereuse, mais non pas erronée dans son enseignement principal. (...) *Dignitatis humanæ* ne contredit pas le magistère antérieur et présente même un développement homogène de la doctrine sur l'ordre social. » Cette lettre était accompagnée d'une brochure de 36 pages, intitulée *Le droit à la liberté religieuse et la liberté de conscience*, essai de justification de la thèse nouvelle.

Malgré sa déclaration de départ : « Que *nulle contrepatrie doctrinale* ou liturgique ne soit exigée de nous et que nul silence ne soit imposé à notre prédication antimoderniste ¹⁰⁷ », le monastère du Barroux a publié une étude sur la liberté religieuse ¹⁰⁸ qui rejoint en grande partie la thèse nouvelle de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier et qui manifeste qu'il existe au Barroux, selon le mot d'un moine, « une certaine relativisation de la critique de *Dignitatis humanæ* et d'Assise ¹⁰⁹ ». Cette relativisation n'a fait que s'accroître au fil du temps, surtout avec la venue au monastère de l'abbé Lucien.

En effet, l'abbé Bernard Lucien, l'un des principaux opposants à *Dignitatis humanæ*, auteur en 1990 d'une étude critique extrêmement fouillée sur la liberté religieuse ¹¹⁰, a publié le 14 mars 1992 un texte où il annonce son évolution sur cette question et sa rétractation : « Il faut reconnaître sans détour que je me suis trompé sur un point essentiel ¹¹¹. » A la suite de cette rétractation, l'abbé Lucien a demandé à Rome la régularisation de sa situation canonique et est devenu professeur au monastère Sainte-Madeleine du Barroux, où il donne un enseignement conforme à sa nouvelle conviction.

Ces divers témoignages corroborent notre examen de la question liturgique : il existe depuis 1988, de la part des « catholiques *Ecclesia Dei* », une évolution importante de leurs positions sur la liberté religieuse. Ils se sont éloignés des positions que soutenait Mgr Lefebvre bien avant 1988. Pour le manifester, nous allons de nouveau citer quelques-unes des plus expressives déclarations de cette époque.

Mgr Lefebvre déclarait en 1965 : « Il me semble que le "cheval de Troie" destiné à réaliser cette opération contre le magistère traditionnel de l'Église se trouve être l'inconcevable schéma de la "Liberté religieuse". Celui-ci admis, toute la vigueur

¹⁰⁷ — « Feu vert pour le monastère du Barroux. Déclaration de dom Gérard », *Présent*, 18 août 1988.

¹⁰⁸ — Père Basile, *La liberté religieuse et la tradition catholique*, Monastère du Barroux, 2^e éd., 1989-1990.

¹⁰⁹ — *Lettre du père Joseph Vannier (ex-sous-prieur du Barroux) à dom Gérard, actuel prieur*, 25 octobre 1988, *Fideliter* 67, janvier-février 1989, p. 14.

¹¹⁰ — Abbé Bernard Lucien, *Grégoire XVI, Pie IX et Vatican II. Études sur la liberté religieuse dans la doctrine catholique*, Éditions Forts dans la foi, 1990.

¹¹¹ — Abbé Lucien, *La liberté religieuse : l'erreur de l'abbé Lucien... et des autres*, 14 mars 1992.

et toute la valeur du magistère de l'Église sont frappées à mort d'une manière radicale, car de soi le magistère est contraire à la liberté religieuse ¹¹². » Il faut noter, dans l'ouvrage intitulé *J'accuse le concile* (Éditions Saint-Gabriel, 1976) qui regroupe les interventions de Mgr Lefebvre à Vatican II, que sur quinze interventions, six constituent des critiques serrées de la déclaration sur la liberté religieuse.

Mgr Lefebvre déclarait en 1969 : « Comment interpréter le texte sur la liberté religieuse qui porte en lui une certaine contradiction interne ? On y affirme, au début, qu'on ne change rien à la tradition et, en fait, rien dans le texte ne correspond à la tradition ¹¹³ ! »

Il déclarait en 1972 : « La liberté religieuse est la deuxième bombe à retardement. (...) Jamais ce terme-là n'avait été compris dans le sens admis par le concile. (...) Admettre la liberté des religions, c'est donner le même droit à la vérité qu'à l'erreur. Cela est impossible. Jamais l'Église ne peut dire une chose pareille. A mon avis, oser dire cela, c'est blasphémer. (...) Si nous avons la foi, nous n'avons pas le droit d'admettre cela ; c'est l'erreur du droit commun qui a été condamnée par Pie IX et tous les papes ¹¹⁴. »

Il déclarait en 1975 : « Il faut choisir ! Ou nous sommes d'accord avec la liberté religieuse du concile et donc, nous sommes contraires à ce qu'ont dit les papes d'avant le concile, ou bien nous sommes d'accord avec ces papes et alors nous ne sommes plus d'accord avec ce qui est dit dans le schéma sur la liberté religieuse. Il est impossible d'être d'accord avec les deux ¹¹⁵. » « Lisez le schéma sur "la liberté religieuse" et comparez avec l'encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, avec *Quanta cura* de Pie IX, et vous pourrez constater la contradiction presque mot pour mot ¹¹⁶. »

Il déclarait en 1978 : « Sur la question de la liberté religieuse, Vatican II prend une partie de la doctrine traditionnelle pour abandonner l'autre à un silence scandaleux. (...) C'est faire de l'apostasie des nations une nécessité inéluctable de l'histoire. (...) On assiste à Vatican II à un renversement complet des conceptions, par rapport à la doctrine catholique ¹¹⁷. »

Il déclarait en 1983 : « La déclaration *Dignitatis humanæ* du concile Vatican II affirme l'existence d'un faux droit naturel de l'homme en matière religieuse, contrairement aux enseignements pontificaux, qui nient formellement un tel blasphème ¹¹⁸. »

¹¹² — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 51.

¹¹³ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 105.

¹¹⁴ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 196-197.

¹¹⁵ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 288.

¹¹⁶ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 320.

¹¹⁷ — « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979, p. 37, 40 et 55. Notons qu'il s'agit d'une réponse officielle à la Congrégation pour la doctrine de la foi.

¹¹⁸ — *Lettre ouverte au pape et Bref résumé des principales erreurs de l'ecclésiologie conciliaire*, *Fidélité* 36, décembre 1983, p. 9. Notons qu'il s'agit d'une lettre publique envoyée à Jean-Paul II par Mgr de Castro Mayer et Mgr Lefebvre.

Il déclarait en 1985 : « Nos craintes n'étaient pas exagérées quand le schéma sur la liberté religieuse fut promulgué, sous forme d'une déclaration rassemblant des notions opposées à la Tradition et à l'enseignement des tout derniers papes. (...) Dans des cas comme la liberté religieuse, c'est un devoir pour tout clerc et fidèle catholique de résister et de refuser l'obéissance. Cette résistance doit être publique si le mal est public et représente un objet de scandale pour les âmes ¹¹⁹. »

Pour finir, citons la « déclaration de fidélité » dont nous avons déjà parlé. Ce document ne présente non plus aucune ambiguïté en ce qui concerne la liberté religieuse : « Je reconnais Jean-Paul II comme pape légitime de la sainte Église catholique. C'est pourquoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que souverain pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme ¹²⁰. »

Sans juger les personnes et les intentions, nous devons constater qu'en ce qui concerne la liberté religieuse, les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont abandonné certaines des positions tenues de façon officielle et constante par Mgr Lefebvre. Il y a eu de leur part une évolution dans le sens d'une acceptation beaucoup plus large, sinon complète, de la liberté religieuse telle qu'elle a été définie dans la déclaration *Dignitatis humanae*.

Les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils conservé leur opposition au concile Vatican II ?

La réforme liturgique et la liberté religieuse étant les deux fruits les plus importants du concile Vatican II, nous constatons sans surprise chez les « catholiques *Ecclesia Dei* », en ce qui concerne le concile, une évolution similaire à celle que nous venons de signaler pour la réforme liturgique et la liberté religieuse.

L'abbé Recktenwald déclare que, dans ses débuts, la Fraternité était une œuvre d'Église ¹²¹. Pourtant, il jette un doute sur le bien-fondé de la décision de continuer le combat après la première condamnation de 1975, affirmant : « On discutera encore longtemps sur le fait de savoir si la décision que prit alors Mgr Lefebvre de continuer malgré tout était justifiée ¹²². » Puis, accentuant son évolution

¹¹⁹ — Mgr Lefebvre, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Albin Michel, 1985, p. 103 et 200.

¹²⁰ — *Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X*.

¹²¹ — « *Ein Weg zurück... ?* », interview de l'abbé Recktenwald, *Pur-Magazin* 7, 1991, p. 10.

¹²² — Abbé Recktenwald, « *Wenn ein Bischof mit Rom bricht, werde ich es nicht sein* », *Deutsche Tagespost* 42, 1991, p. 5. Dès 1975, la Fraternité Saint-Pie X était donc aux yeux de l'abbé Recktenwald d'une légitimité douteuse. Son supérieur général s'est lui aussi exprimé deux fois au moins de la même manière. Un bulletin « catholique *Ecclesia Dei* » énonce de façon très claire ces réserves rétrospectives sur les décisions prises par Mgr Lefebvre en 1975-1976 : « Dès 1976, les conséquences des choix de Mgr Lefebvre étaient prévisibles. (...) Les consécrations épiscopales de 1988 furent dans la logique de la

vers une plus grande ouverture au concile, il souligne : « Sur ce point, nous nous distinguons de Mgr Lefebvre qui semble bien dans les derniers temps avoir acquis la conviction que certains textes conciliaires ne sont pas susceptibles d'une interprétation bienveillante ¹²³. »

Pour finir, il rejette définitivement toute critique doctrinale du concile : « Restant saufs les divers degrés d'obligation, on ne peut qu'accepter totalement ou pas du tout le magistère de l'Église catholique. Tout le reste n'est qu'un choix, lequel se dit en grec : hérésie ¹²⁴. » L'abbé Recktenwald continue en disant que le moyen de dépasser la dialectique droite-gauche consiste à accepter le magistère de toute l'Église, qui englobe tant le passé que le présent. Il le précise clairement : « Nous avons l'intention de défendre l'autorité du pape, vu que la crise de l'Église est en grande partie une crise de l'autorité ¹²⁵. »

De là, un jugement sévère sur l'attitude passée et présente de la Fraternité Saint-Pie X en ce qui concerne le concile. « Une polémique parfois très peu objective et offensante a, les années passées, rendu les fossés encore plus profonds ¹²⁶. » L'abbé Bisig souligne dans ce même article que l'attitude de la Fraternité Saint-Pie X est *plus fanatique* maintenant qu'avant les sacres épiscopaux, admettant implicitement que cette attitude fanatique existait bien avant 1988.

C'est pourquoi la Fraternité Saint-Pierre entend clairement se démarquer des positions de la Fraternité Saint-Pie X. « Quelques évêques craignent que la Fraternité Saint-Pierre ne soit qu'une Fraternité Saint-Pie X camouflée. De nombreux évêques pensent en effet que la seule différence entre la Fraternité Saint-Pierre et la Fraternité Saint-Pie X réside dans le fait que les uns célèbrent la messe traditionnelle avec autorisation, les autres sans, mais que par ailleurs leur attitude vis-à-vis de l'Église, de la hiérarchie et du concile n'a pas changé. (...) Cette défiance est pourtant sans objet. Sur le plan de la théologie, nous devons accepter tous les documents du concile Vatican II ¹²⁷. »

La Fraternité Saint-Pierre subit encore une fois sur cette question du concile une évolution parallèle à celle de tous les autres « catholiques *Ecclesia Dei* ».

Malgré sa déclaration de départ : « Que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous, et que nul silence ne soit imposé à notre *prédication*

conduite préalablement tenue. (...) Les consécrations épiscopales de juin 1988 furent bien la conséquence logique de choix qui devaient conduire à une rupture avec Rome. » (*Mémo*, Saint Michel 1992, p. 7)

¹²³ — Interview de l'abbé Recktenwald dans *Das Abenteuer des Glaubens*, numéro unique, 1989, p. 14.

¹²⁴ — Abbé Recktenwald, « *Wenn ein Bischof mit Rom bricht, werde ich es nicht sein* », *Deutsche Tagespost* 42, 1991, p. 5.

¹²⁵ — Interview de l'abbé Recktenwald dans *Das Abenteuer des Glaubens*, numéro unique, 1989, p. 5. Cf. abbé Recktenwald, « *Was will die Priesterbruderschaft St. Petrus ?* », *Pur-Magazin* 1, 1989, p. 12.

¹²⁶ — « *Die Priesterbruderschaft St. Petrus* », interview de l'abbé Bisig dans *Der Fels* 6, 1989, p. 106.

¹²⁷ — Abbé Gabriel Baumann, *Informationsblatt der Priesterbruderschaft St. Petrus* 16, 1991, p. 2.

antimoderniste ¹²⁸ », le père abbé du Barroux n'hésite pas à déclarer désormais : « On a trop souvent ignoré ou méprisé les textes du concile ¹²⁹. »

Le médiatique abbé Laffargue a fait plusieurs déclarations extrêmement explicites en ce sens. « Cela faisait déjà longtemps – et je n'étais pas le seul – que je m'inquiétais de la dérive “pure et dure”, intégriste et sectaire de la Fraternité fondée par Mgr Lefebvre. (...) Il faut désormais cesser d'entretenir cette espèce de guerre dans l'Église entre “traditionalistes” et “conciliaires”. (...) Nous voulons apporter notre fidélité à un enseignement et à des rites nourris par la Tradition. Mais dans l'esprit d'ouverture et de rénovation qu'a voulu apporter Vatican II à l'Église, qui en avait besoin. Luther disait : “L'Écriture seule”. Mgr Lefebvre en est venu progressivement à dire : “La Tradition seule”, une Tradition mal comprise, et figée à l'écart du magistère actuel de l'Église ¹³⁰. »

« Il ne s'agit pas de constater qu'un parti a prévalu sur l'autre. Nous nous retrouvons comme membres d'une même Église avec des expressions différentes. L'essentiel était que nous soyons capables de dépasser nos antagonismes. (...) Très régulièrement nous nous retrouvons avec le père Cornillon dans le cadre d'un groupe d'études, de travail et d'approfondissement des textes. Actuellement par exemple, nous sommes en train d'étudier l'exhortation sur les fidèles de Jean-Paul II. Au fil du dialogue, on s'aperçoit que nous sommes d'accord sur l'essentiel ¹³¹. »

« Je jugeais mal l'Église. En fait je ne la connaissais pas vraiment. Je pensais qu'en dehors d'Écône, il n'y avait que des ignorants. J'ai découvert des prêtres, des âmes profondes dont je me sens proche. Beaucoup plus proche aujourd'hui que de mes anciens confrères qui portent la soutane et célèbrent la messe selon saint Pie V. (...) Je suis content d'avoir quitté le milieu intégriste, du moins je l'espère... Il faut lutter contre tous les intégrismes ¹³². »

Dès avant les sacres de 1988, la Fraternité Saint-Vincent Ferrier avait connu une évolution analogue. « L'objectivité oblige à prendre en compte les signes positifs qui se manifestent depuis quelques années : affirmation courageuse de toute la loi naturelle, orientation nettement traditionnelle de la catéchèse des “Discours du mercredi”, ouverture enfin vers les milieux traditionalistes ¹³³. » « Nous avons observé de la part de Rome une attitude très nette pour la défense de l'ordre naturel ¹³⁴. » La conclusion est donc claire : « Pour retrouver l'unité, chacun devra faire des concessions ¹³⁵. »

¹²⁸ — « Feu vert pour le monastère du Barroux. Déclaration de dom Gérard », *Présent*, 18 août 1988.

¹²⁹ — Dom Gérard, *Lettre aux amis du monastère* n° 53, octobre 1990.

¹³⁰ — « Trois questions à l'abbé Christian Laffargue », *Famille chrétienne* 585, 1989, p. 24.

¹³¹ — Interview de l'abbé Laffargue au *Lyon-Figaro*, in *Fideliter* 77, septembre-octobre 1990, p. 29-30.

¹³² — Abbé Laffargue, « Comment je suis sorti du ghetto intégriste », *Golias* 27-28, automne 1991, p. 73.

¹³³ — *Nouvelles de la société Saint-Thomas d'Aquin*, hiver 1988.

¹³⁴ — « Rétractation à Chémeré-le-Roi. Le prieuré quitte la voie intégriste », *Ouest-France*, 21 avril 1988.

¹³⁵ — « Rétractation à Chémeré-le-Roi. Le prieuré quitte la voie intégriste », *Ouest-France*, 21 avril 1988.

Comme nous le faisaient pressentir nos précédentes analyses, il existe depuis 1988, de la part des « catholiques *Ecclesia Dei* », une évolution importante de leurs positions sur le concile Vatican II et les réformes postconciliaires. Ils se sont éloignés des positions que soutenait Mgr Lefebvre bien avant 1988. Pour le montrer, citons une dernière fois quelques-unes des plus expressives déclarations de cette époque.

Mgr Lefebvre déclarait en 1969 : « Le concile, dès les premiers jours, a été investi par les forces progressistes ¹³⁶. »

Il déclarait en 1972 : « Il est impossible d'expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons sans remonter au concile. (...) Nous devons nous maintenir sur les positions d'avant le concile et ne pas craindre de sembler être en désobéissance avec l'Église lorsqu'on continue une Tradition qui est deux fois millénaire ¹³⁷. » « Ce concile n'est pas un concile comme les autres et c'est pourquoi nous avons le droit de le juger avec prudence et réserve. Nous n'avons pas le droit de dire que la crise que nous subissons n'a rien à voir avec le concile, que c'est simplement une mauvaise interprétation du concile ¹³⁸. »

Il déclarait en 1974 : « Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. (...) Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit ¹³⁹. »

Il déclarait en 1975 : « Le libéralisme a été condamné pendant un siècle et demi par l'Église. Il est entré dans l'Église à la faveur du concile. L'Église se meurt des conséquences pratiques de ce libéralisme. Nous devons donc tout faire pour aider l'Église et ceux qui la gouvernent à se libérer de cette entreprise satanique ¹⁴⁰. » « Une grave et tragique équivoque pèse sur le concile Vatican II. (...) Dire que les idées libérales n'ont pas influencé le concile Vatican II est nier l'évidence. La critique interne et la critique externe le prouvent abondamment. (...) Les réformes et orientations officielles postconciliaires manifestent avec plus d'évidence que n'importe quel écrit l'interprétation officielle et voulue du concile. (...) Faut-il pousser plus loin l'analyse pour arriver à la conclusion ? Il me semble que ces lignes suffisent pour que l'on puisse refuser de suivre ce concile, ces réformes, ces orientations en tout ce qu'ils ont de libéral et de néo-moderniste ¹⁴¹. »

¹³⁶ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 102.

¹³⁷ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 170.

¹³⁸ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 196.

¹³⁹ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 270.

¹⁴⁰ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 274.

¹⁴¹ — *Un évêque parle*, Dominique Martin Morin, 3^e éd., p. 319, 320, 321 et 322.

Il déclarait en 1976 : « Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit pas d'un différend entre Mgr Lefebvre et le pape Paul VI. Il s'agit de l'incompatibilité radicale entre l'Église catholique et l'Église conciliaire ¹⁴². » « Nous croyons pouvoir affirmer, en nous en tenant à la critique interne et externe de Vatican II que celui-ci, tournant le dos à la Tradition et rompant avec l'Église du passé, est un concile schismatique ¹⁴³. » Le titre du livre de Mgr Lefebvre publié cette année-là est sans équivoque : *J'accuse le concile*. Paul VI constatait d'ailleurs en 1976, dans une lettre officielle à Mgr Lefebvre, son « opposition publique et persistante au concile œcuménique Vatican II, aux réformes postconciliaires et aux orientations qui engagent le pape lui-même ¹⁴⁴. »

Mgr Lefebvre déclarait en 1978 : « Les documents de "l'Église dans le monde", de la "Liberté religieuse", des "Religions non chrétiennes" sont les témoins de cette vision nouvelle, et toute l'activité du Saint-Siège depuis le concile a été inspirée par ce changement de vision totalement opposé à celui de Notre-Seigneur et de l'Église. (...) C'est dans la mesure où les textes du concile Vatican II et les réformes postconciliaires s'opposent à la doctrine exposée par les papes des derniers siècles et laissent libre cours aux erreurs qu'ils ont condamnées que nous nous sentons, en conscience, obligés de faire de graves réserves sur ces textes et ces réformes ¹⁴⁵. » « A cette entreprise diabolique inaugurée au concile (...) et continuée sans cesse depuis le concile, nous opposons un refus formel ¹⁴⁶. » « Poursuivre les orientations de ce concile et des réformes postconciliaires, c'est étendre l'apostasie et mener l'Église vers sa ruine. (...) Un pape digne de ce nom et vrai successeur de Pierre ne peut pas déclarer qu'il se donnera à l'application du concile et de ses réformes. Il se met, par le fait même, en rupture avec tous ses prédécesseurs et avec le concile de Trente en particulier ¹⁴⁷. »

Il déclarait en 1983 : « Des milliers de membres du clergé et des millions de fidèles vivent dans l'angoisse et la perplexité, en raison de "l'autodestruction de l'Église". Les erreurs contenues dans les documents du concile Vatican II, les réformes postconciliaires et spécialement la réforme liturgique, les fausses conceptions diffusées par des documents officiels, les abus de pouvoir accomplis par la hiérarchie, les jettent dans le trouble et le désarroi ¹⁴⁸. »

Il déclarait en 1985 : « Vatican II n'est pas un concile comme les autres. (...) Il est impossible de prétendre que seules les réformes postconciliaires sont mauvaises,

¹⁴² — « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977, p. 143.

¹⁴³ — « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977, p. 174.

¹⁴⁴ — « La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre », *Itinéraires* hors série d'avril 1977, p. 64.

¹⁴⁵ — « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979, p. 107 et 109. Notons qu'il s'agit d'une réponse officielle à la Congrégation pour la doctrine de la foi.

¹⁴⁶ — « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979, p. 116. Notons qu'il s'agit d'une réponse officielle à la Congrégation pour la doctrine de la foi.

¹⁴⁷ — « Mgr Lefebvre et le Saint-Office », *Itinéraires* 233 de mai 1979, p. 37, 40 et 55. Notons qu'il s'agit d'une lettre aux cardinaux du conclave.

¹⁴⁸ — *Lettre ouverte au pape et Bref résumé des principales erreurs de l'ecclésiologie conciliaire*, *Fidélité* 36, décembre 1983, p. 9. Notons qu'il s'agit d'une lettre publique envoyée à Jean-Paul II par Mgr de Castro Mayer et Mgr Lefebvre.

elles sont plutôt les fruits du concile. (...) C'est parce que nous estimons que notre foi est en danger par les réformes et les orientations postconciliaires que nous avons le devoir de désobéir et de garder la Tradition ¹⁴⁹. »

Une dernière fois, répétons que nous ne souhaitons entamer de polémique avec personne. Mais les faits sont là : en ce qui concerne le concile Vatican II, les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont abandonné certaines des positions tenues de façon officielle et constante par Mgr Lefebvre. Il y a eu de leur part une évolution dans le sens d'une acceptation beaucoup plus large, sinon complète, du concile et des réformes postconciliaires officielles.

D'où provient le changement d'attitude des « catholiques *Ecclesia Dei* » ?

Nous venons de constater, textes en mains, une distorsion importante entre les déclarations les plus claires, les plus constantes et les plus anciennes de Mgr Lefebvre sur la réforme liturgique, la liberté religieuse et le concile Vatican II, et les positions actuellement soutenues par les « catholiques *Ecclesia Dei* », notamment par la Fraternité Saint-Pierre. Il nous reste maintenant à découvrir la cause de ce changement de position.

Dans une telle situation, trois hypothèses seulement sont possibles : soit les actuels « catholiques *Ecclesia Dei* » n'avaient pas pris connaissance avant 1988 des positions réelles de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X et soutenaient le prélat et son œuvre par *ignorance* ; soit, les connaissant et ne les approuvant pas, ils sont néanmoins restés apparemment avec Mgr Lefebvre et la Fraternité Saint-Pie X par *hypocrisie* ; soit la différence s'explique par une *évolution doctrinale* sur ce problème entre avant les sacres et après les sacres.

L'hypothèse de l'*ignorance* nous paraît psychologiquement impossible, voire grotesque. Relevons d'abord le nom des principaux prêtres signataires de la « déclaration d'Hauterive » du 19 juillet 1988, qui est comme l'acte de fondation de la Fraternité Saint-Pierre : abbés Bisig, Baumann, Laffargue, Gouyaud, Gervais, Recktenwald, Jacquemin, du Faÿ de Choisinet. Notons maintenant les dates d'ordination sacerdotale et les postes occupés avant 1988.

L'abbé Josef Bisig a été ordonné prêtre en 1977 et a occupé la charge de directeur de séminaire et de deuxième assistant du supérieur général. L'abbé Gabriel Baumann a été ordonné en 1979 et a occupé la charge de professeur de séminaire. L'abbé Christian Laffargue a été ordonné en 1979 et a occupé la charge de prédicateur de retraites et de prier. L'abbé Christian Gouyaud a été ordonné en 1984 et a occupé la charge de collaborateur dans une école. L'abbé Jean-Marie Gervais a été ordonné

¹⁴⁹ — Mgr Lefebvre, *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*, Albin Michel, 1985, p. 142 et 175.

en 1985 et a occupé la charge de collaborateur dans un prieuré puis dans une école. L'abbé Engelbert Recktenwald a été ordonné en 1985 et a occupé la charge de collaborateur dans un prieuré. L'abbé Albert Jacquemin a été ordonné en 1987 et a occupé la charge de collaborateur dans un prieuré. L'abbé Patrick du Faÿ de Choisinnet a été ordonné en 1987 et a occupé la charge de professeur de séminaire.

Il est évidemment impossible qu'aucun de ces huit prêtres n'ait jamais lu aucun ouvrage de Mgr Lefebvre, n'ait jamais suivi une seule de ses prédications, n'ait jamais entendu parler de ses positions les plus constantes et les plus officielles, alors même qu'ils ont vécu à ses côtés, qu'ils ont été formés et ordonnés prêtres par lui, qu'ils ont occupé des postes de responsabilité dans sa société ecclésiastique. De plus, les abbés Gouyaud, Jacquemin, du Faÿ de Choisinnet, Gervais, Recktenwald ont signé une *Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X* qui est sans ambiguïté en ce qui concerne le refus de la réforme liturgique et celui de la liberté religieuse. L'ignorance est donc à rejeter absolument.

L'hypothèse de l'*hypocrisie* est en soi possible. Cependant, elle nous paraît extrêmement peu probable, vu le nombre des personnes en cause et leur qualité morale. Par ailleurs, elle représente une injure d'une telle gravité que seule une déclaration explicite en ce sens des personnes concernées pourrait nous la faire admettre. C'est pourquoi nous rejetons l'hypocrisie comme cause explicative de l'évolution des « catholiques *Ecclesia Dei* ».

Or, si les « catholiques *Ecclesia Dei* » connaissaient la position de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X sur la réforme liturgique, la liberté religieuse et le concile Vatican II (rejet de l'ignorance) ; s'ils n'en étaient pas des opposants clandestins et menteurs (rejet de l'hypocrisie) ; alors la troisième hypothèse est forcément la bonne : le changement de position s'explique par une *évolution doctrinale* de leur part sur ce problème entre avant les sacres et après les sacres.

Mais d'où provient une telle évolution doctrinale ? Ici, deux hypothèses sont possibles : soit la cause est d'ordre purement intellectuel, soit elle est d'ordre moral et psychologique.

L'hypothèse d'une évolution purement intellectuelle de l'ensemble des « catholiques *Ecclesia Dei* » nous semble relever plus du miracle que de l'histoire. Il faudrait imaginer un subit changement des esprits, une illumination intellectuelle sur la bonté de la réforme liturgique, sur la vérité de la déclaration *Dignitatis humanæ*, sur l'opportunité du concile Vatican II, qui frapperait simultanément des esprits aussi différents que ceux du père de Blignières, de dom Gérard, de l'abbé Bisig, de l'abbé Lucien, de l'abbé Laffargue, de l'abbé Coiffet, de l'abbé Gouyaud, de l'abbé Baumann, etc. Toutes ces personnes se seraient aperçues au même moment de leur erreur sur des points qu'ils ont longuement étudiés et de manières très différentes. Un historien sérieux ne peut que récuser une hypothèse aussi invraisemblable.

La seule hypothèse valable est donc celle d'une cause morale et psychologique, c'est-à-dire issue des circonstances extérieures dans lesquelles se trouvent placés les divers protagonistes. Or, on ne peut relever qu'une seule cause qui réunisse au même moment tous les « catholiques *Ecclesia Dei* » et qui donc a pu produire cette simultanéité d'effets : ce sont leurs tractations avec Rome et avec les évêques diocésains.

En effet, *tous* leurs interlocuteurs romains et diocésains sont en faveur de la réforme liturgique, de la déclaration *Dignitatis humanae* et du concile Vatican II. Il est donc naturel, évident, historiquement certain, que les « catholiques *Ecclesia Dei* », lorsqu'ils négocient avec Rome et les évêques et réclament certains avantages, sont eux-mêmes dans l'obligation de taire, d'adoucir ou de faire disparaître leur opposition à la réforme liturgique, à la déclaration *Dignitatis humanae* et au concile, sous peine de se trouver dans une situation psychologique intenable. Telle est la seule et véritable cause de l'évolution doctrinale des « catholiques *Ecclesia Dei* » : le poids moral de leurs interlocuteurs et leur propre désir d'aboutir à des résultats tangibles dans des négociations difficiles où ils sont largement minoritaires. Une telle situation les oblige à des concessions, au moins verbales.

Nous ne prétendons pas que les « catholiques *Ecclesia Dei* » font ces concessions par lâcheté. Simplement, arrivés à ce stade de leur évolution, ils estiment possible et nécessaire de tempérer certaines oppositions dans le but d'obtenir des résultats plus importants. Mais, à considérer objectivement leur attitude actuelle, nous sommes obligés de noter un recul sur des points qui ont toujours été considérés comme vitaux dans le combat traditionaliste.

Le cardinal Mayer, président de la commission *Ecclesia Dei* et considéré pourtant comme assez favorable aux « traditionalistes », a d'ailleurs rappelé clairement les règles du jeu : « On ne peut accepter uniquement les concessions offertes par le protocole du 5 mai 1988 et en oublier les obligations ! De même que dans le *Motu proprio Ecclesia Dei* du 2 juillet dernier on ne peut se limiter à voir l'ouverture à de justes aspirations spirituelles et liturgiques et oublier la critique implicite d'un faux concept de Tradition ¹⁵⁰. »

Ainsi, nous pouvons sans hésiter répondre de façon complète à la question que nous nous sommes posée : les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont-ils conservé les positions d'avant les sacres et sinon, pourquoi ? Premièrement, il est absolument certain que les « catholiques *Ecclesia Dei* » ont changé de position depuis 1988 sur la réforme liturgique, sur la liberté religieuse et sur le concile. Deuxièmement, ce changement n'est ni le fruit de l'ignorance, ni la manifestation de l'hypocrisie, mais l'effet d'une évolution doctrinale. Troisièmement, cette évolution doctrinale n'a pas pour cause essentielle une illumination intellectuelle, mais est le fruit de la pression

¹⁵⁰ — Cardinal Mayer, interview au périodique *Trenta giorni*, cité in *Fideliter* 67, janvier-février 1989, p. 17.

exercée par leurs interlocuteurs dans les négociations, ainsi que de leur propre désir d'aboutir à des résultats tangibles.

La conclusion de cette partie de notre étude est extrêmement claire : malgré leur bonne volonté et leur désir primitif de rester fidèles à la Tradition, il a été impossible aux « catholiques *Ecclesia Dei* » de maintenir fermement leur opposition à la réforme liturgique, à la liberté religieuse et au concile, tout en poursuivant des négociations avec des interlocuteurs qui maintenaient fermement leur soutien à cette réforme liturgique, à cette liberté religieuse et à ce concile.

Autrement dit, dans l'état actuel des choses, les négociations et les accords avec Rome et avec les évêques diocésains aboutissent nécessairement, dans un délai plus ou moins long, à l'abandon des positions soutenues depuis toujours par la Tradition et notamment par Mgr Lefebvre de 1965 à 1985, c'est-à-dire dans la période où tous les « catholiques *Ecclesia Dei* » étaient ses amis, ses disciples et ses soutiens militants.

Il existe réellement un « état de grave nécessité dans l'Église »

Résumons maintenant notre propos. Nous avons posé trois questions. La première était : « Les négociations avec Rome pouvaient-elles réellement aboutir ? » La deuxième était : « Ceux qui ont repris les négociations après juin 1988 ont-ils obtenu ce que Mgr Lefebvre demandait légitimement ? » La troisième était : « Les « catholiques *Ecclesia Dei* » sont-ils restés fidèles aux points essentiels du combat de la Tradition ? »

A ces trois questions, nous avons répondu négativement. La synthèse de ces trois réponses négatives peut s'énoncer comme suit : « Il est impossible pour la Tradition d'obtenir de la Rome actuelle des évêques catholiques », sauf pour Mgr Lefebvre à mentir sans vergogne et à user de duplicité pour extorquer une permission.

Or, cette synthèse est, tout simplement, la seconde des trois propositions citées en tête de notre étude et qui correspondait à l'existence d'un « état de grave nécessité dans l'Église ».

Notre conclusion finale, nous la demanderons donc à l'abbé Josef Bisig, fondateur et supérieur général de la Fraternité Saint-Pierre. Il l'a formulée dans une lettre adressée aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X et accompagnant l'étude théologique sur les sacres de 1988.

Dans cette lettre, il affirmait que « l'échec des efforts actuels de la Fraternité Saint-Pierre ne peut pas établir la légitimité des sacres épiscopaux », car « il faudrait prouver que des consécration épiscopales contre la volonté expresse du successeur du Chef des Apôtres ne sont pas intrinsèquement mauvaises. » En revanche, il

reconnaissait que l'inanité de ces efforts manifeste dans l'Église un « cas de nécessité ¹⁵¹ ».

Nous sommes entièrement d'accord avec le représentant le plus éminent des « catholiques *Ecclesia Dei* ». Notre démonstration présente n'a pas encore abouti à la légitimité des sacres de 1988, mais elle constitue la manifestation irrécusable d'un « état de grave nécessité dans l'Église », c'est-à-dire à la fois de la nécessité absolue d'un épiscopat réellement traditionnel pour le maintien de la Tradition et de l'impossibilité absolue d'obtenir de la Rome actuelle cet épiscopat traditionnel.

(à suivre)



¹⁵¹ — Cette lettre de l'abbé Bisig, déjà citée, n'est pas datée, mais se situe dans le courant de l'année 1989, puisque l'annexe, signée de l'abbé Christian Gouyau, fait référence à *Fideliter* de mars-avril 1989 et au *Chardonnet* de mars 1989.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !